



Montréal ▲

Montréal 2532,23 0,90
VARIATION DU JOUR: 0,04% AN: 11,93%



Toronto ▲

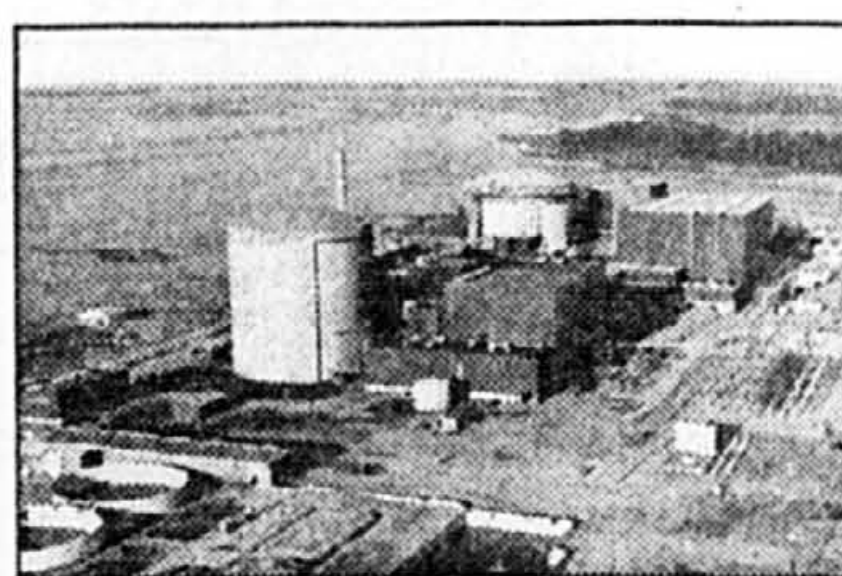
Toronto 5167,08 16,19
VARIATION DU JOUR: 0,31% AN: 12,44%



New York ▼

New York 5689,82 -31,44
VARIATION DU JOUR: -0,55% AN: 24,22%

| | | |
|--------------------|---------|----------------|
| S&P 500 | 665,07 | -0,62 |
| VARIATION DU JOUR: | -0,09% | |
| Nasdaq | 1126,84 | 2,17 |
| VARIATION DU JOUR: | 0,19% | |
| Dollar CAN | 72,78 | cents US -0,04 |
| VARIATION DU JOUR: | -0,05% | AN: -1,44% |
| Dollar US | 1,374 | \$CAN 0,001 |
| VARIATION DU JOUR: | 0,05% | AN: 1,46% |
| Or | 386,80 | \$US -0,30 |
| VARIATION DU JOUR: | -0,08% | AN: 0,89% |
| Pétrole | 20,83 | \$US -0,54 |
| VARIATION DU JOUR: | -2,53% | AN: 10,04% |



Cobalt 60
Hydro-Québec
devient fournisseur
de Nordion

page B 5

Nouvel obstacle à l'acquisition de CFCF

Des détenteurs de débetures tentent de bloquer un vote final sur l'acquisition par Vidéotron

MAURICE JANNARD

Trois détenteurs étrangers de débetures de la société CFCF tentent d'empêcher la tenue d'un vote final sur l'acquisition de cette entreprise par le groupe Vidéotron.

Les représentants de ces investisseurs institutionnels se sont présentés hier devant la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) dans l'espoir que celle-ci reporterait la réunion extraordinaire des actionnaires de CFCF qui doit avoir lieu demain.

La vice-présidente de l'organisme de réglementation, Mme Jacinthe Hotte, et le commissaire Roland Côté, ont entendu les parties hier et ils rendront leur décision sur l'assemblée de CFCF cet après-midi.

Quant au jugement sur la question de fond, à savoir si les por-

teurs de débetures ont été lésés, celui-ci sera vraisemblablement rendu dans quelques jours.

En mai 1994, CFCF a émis pour 50 millions de dollars de débetures non garanties convertibles en actions subalternes au prix de 20 \$ par action. Les débetures arrivent à échéance en 2004.

Trois entreprises, soient Sunrise Partners LLC et American Lane Partners, des États-Unis, de même que Silverston International Fund Limited, des Bermudes, demandent à la CVMQ d'interdire la fusion entre CFCF et Vidéotron, de mettre

fin aux transactions sur les actions de CFCF et d'obliger CFCF à tenir un vote auprès des détenteurs de débetures sur l'offre de Vidéotron à 21,50 \$ l'action.

« Les porteurs de débetures perdent leur droit à une action participante », a fait valoir l'avocat qui représente les investisseurs, David McAusland, du cabinet Byers, Casgrain.

Vidéotron offre de convertir les débetures en actions privilégiées. Les requérants font valoir qu'il s'agit d'une pratique abusive et un dangereux précédent pour les marchés publics. Ces investisseurs, qui détiennent pour une valeur de 32 millions \$ de débetures, croient que l'action subalterne à laquelle ils ont droit vaut plus que la somme offerte par Vidéotron.

Les représentants de CFCF ont fait valoir que les porteurs de débetures reçoivent une proposition équivalente. L'avocat Pierre Bourque, de l'étude légale Desjardins, Ducharme, a précisé que Vidéotron détient actuellement plus de 99 % des actions à vote multiple et des actions subalternes de CFCF.

Devant la CVMQ, celui-ci a critiqué la plainte des investisseurs étrangers y voyant « une stratégie délibérée de dernière minute pour créer une situation d'urgence », étant donné l'imminence du vote des actionnaires de CFCF.

Son collègue Jean-Maurice Saulnier y voit aussi une tactique pour arracher un prix plus élevé. « Ils veulent bloquer la transaction à la dernière minute afin d'obtenir plus que 21,50 \$ l'action », a affirmé ce

dernier aux journalistes qui l'interrogeaient.

Celui-ci a même déclaré que la transaction entre Vidéotron et CFCF sera en péril si le vote est retardé, parce qu'il est important qu'elle soit terminée avant le premier septembre.

Les exercices financiers de Vidéotron et de CFCF se terminent le 31 août prochain et après cette date, si la transaction est achevée, CFCF n'existera plus comme entité.

Les commissaires ont à juger si la nouvelle débeture reçue par les investisseurs représente véritablement la même valeur que l'ancienne, qui leur donnait droit à une action avec droit de vote, alors qu'une action privilégiée n'est pas un titre votant.

La carte Amex davantage acceptée

LAURIER CLOUTIER

La carte de paiement American Express vient de connaître une croissance de 30 % de son acceptation par les marchands en deux ans, mais ses principales concurrentes, Visa et MasterCard, n'ont rien perdu.

Rick Crooker, directeur général, explique : « Je n'ai pas regardé les concurrents, mais travaillé fort avec les commerces pour répondre aux attentes de mes détenteurs de carte. J'ose croire toutefois que Visa et MasterCard sont mes concurrents directs. Amex est acceptée par 3,8 millions d'établissements dans 160 pays. Peu de marchands n'acceptent pas déjà Visa et MasterCard. Mais en raison de ses avantages et de ses points (nouvelle carte en avril dernier), les détenteurs veulent utiliser davantage leur Amex, dans plus de commerces. »

On considère Visa comme le leader. Hier encore, les dirigeants de Visa-Desjardins préparaient le lancement de nouveaux produits.

Pour sa MasterCard, Jocelin Dumas, porte-parole de la Banque Nationale, déclare que les sondages et rapports de volume indiquent toujours « une progression » de la deuxième grande carte : « Amex n'a pas d'impact sur nos détenteurs. »

Tout porte à croire que des marchands viennent de passer de deux à trois cartes acceptées, dit M. Dumas, ce que croit aussi Madeleine Plamondon, directrice du Service d'aide au consommateur. Le danger d'endettement augmente. Les faillites à répétition se mettent la corde au cou avec des cartes. Une nouvelle carte semble aider les autres. Un prêt coûte moins cher.

« Amex fait aussi beaucoup plus de bruit à l'extérieur du Québec qu'ici », note M. Dumas.

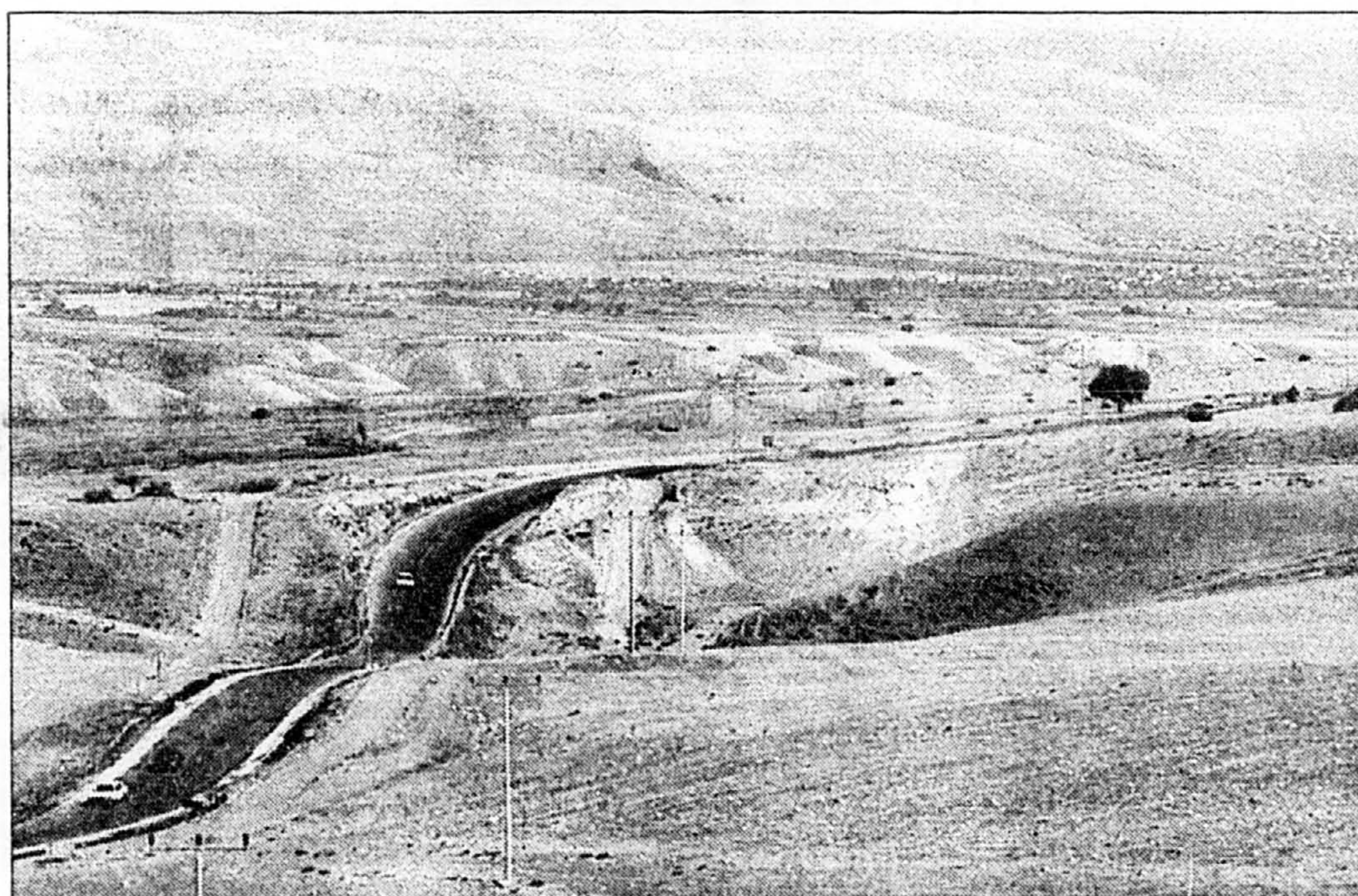
Réputée dans les secteurs des voyages et des loisirs, Amex vient en fait de vivre une petite révolution en misant sur le commerce de détail traditionnel. Rick Crooker dit que 60 % de ses nouveaux affiliés viennent de détaillants (comme Wal-Mart, La Baie et Eaton), qui représentent maintenant la moitié du réseau.

« Amex évalue détenir 10 % du marché au Canada et prévoit 15 % en l'an 2000. Au Québec, c'est sans doute autant, mais la part de la Saskatchewan peut différer de celle de l'Ontario », risque-t-il.

American Express a connu en 1993 de gros problèmes avec les restaurateurs de Toronto et de Montréal en raison des coûts de sa carte. « On a eu des discussions vigoureuses, reconnaît Rick Crooker, mais tout est réglé. »

Ce n'est pas tout à fait le point de vue de l'Association des restaurateurs du Québec. Le porte-parole, François Meunier, souligne qu'Amex a obtenu une injonction permanente, qu'il ne peut rien dire publiquement, pour ou contre la carte, et qu'on ne peut donc qualifier les relations d'amicales.

DOSSIER



Israël veut investir dans ses infrastructures, notamment dans une autoroute nord-sud, un projet qui intéresse des entreprises canadiennes.

Libre-échange avec Israël: une lointaine terre promise



Miville Tremblay

Le commerce Canada-Israël est minuscule. Pourtant, on lui a consacré un accord de libre-échange. Pas tant pour récolter les merveilleux fruits d'une terre promise, que pour ne pas être chassé d'Israël.

À partir de janvier 1997, presque tous les produits industriels seront exempts des droits de douane et l'accès sera facilité pour bon nombre de denrées, stipule le nouveau traité entre les deux pays.

Mais pourquoi diable un accord avec Israël? Ce pays n'absorbe qu'un dixième de 1 % des exportations canadiennes. Le Mexique, il est vrai, n'en prend que quatre dixièmes.

Parce qu'Israël a paraphé des ententes semblables avec les États-Unis et la Communauté européenne et que les entreprises canadiennes s'en trouvent handicapées. Elles ont demandé au gouvernement canadien de leur négocier des avantages équivalents.

« Cet accord met les exportateurs canadiens sur un pied d'égalité avec leurs concurrents américains et européens », a déclaré Art Eggleton, ministre du Commerce international, lors de la cérémonie de signature, le 31 juillet.

Accessoirement, le gouvernement du Canada démontre ainsi son appui au processus de paix au Moyen-Orient. D'ailleurs, il est prévu d'étendre ces avantages commerciaux aux Palestiniens et des discussions ont cours à ce sujet avec l'Autorité palestinienne.

Mme Yael Varsano-Barzilay, conseillère économique d'Israël, raconte qu'en 1992, lorsqu'une vague d'immigrants russes a déferlé sur son pays, on a eu besoin de maisons préfabriquées pour loger tout ce monde.

Bien que le Canada ait une solide expertise dans ce domaine, les contrats ont été octroyés à des entreprises américaines et suédoises, favorisées par des accords de libre-échange. « Les tarifs ont fait la différence », soutient la conseillère.

À l'époque, la Suède n'était pas encore membre de la Communauté européenne, mais de l'Association européenne de libre-échange, avec qui Israël a également un accord, tout comme avec la Turquie, la République tchèque et la Slovaquie.

Le Canada intéresse Israël pour son étroite relation avec les États-Unis et la possibilité d'y déployer une stratégie nord-américaine.

Les règles d'origine du traité,

qui permettent de déterminer si un produit est véritablement canadien ou israélien, sont dans l'ensemble moins restrictives que celles prévues par l'ALÉNA.

De façon particulière, les éléments américains qui entrent dans la fabrication de produits sont traités comme canadiens ou israéliens, puisque ces deux pays ont un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Israël souhaitait un traité avec le Canada bien avant qu'Ottawa manifeste son ouverture, affirme Mme Varsano-Barzilay. Les négociations bilatérales ont été annoncées en novembre 1994, à l'occasion d'une rencontre entre les premiers ministres Jean Chrétien et Yitzhak Rabin.

Israël désire également établir avec les Canadiens des entreprises conjointes dans les secteurs de haute technologie. La Fondation Canada-Israël accorde d'ailleurs une aide financière pour la recherche et le développement industriels. Établie en 1993, la Fondation appuie onze projets de collaboration en R-D.

Israël offre des occasions d'affaires intéressantes pour les Canadiens, notamment dans les grands projets d'infrastructure qui sont prévus : autoroute nord-sud, métro de Tel Aviv, télécommunications et réseau électrique régional.

En 1995, les exportations du Canada vers Israël ont atteint 236,7 millions, en hausse de 49 %. Il s'agit principalement de machinerie, d'aluminium, de papier et

de carton, de matériel électrique, de céréales, de souffre, d'amiante et d'instruments optiques.

Les importations en provenance d'Israël ont atteint 240,8 millions, en hausse du tiers par rapport à 1994. (Les statistiques israéliennes diffèrent beaucoup sur la valeur des importations, plutôt évaluées à 114 millions.) Ce sont surtout des bijoux, de la machinerie et du matériel mécanique et électrique.

La complémentarité des climats favorise les échanges agricoles. Le traité couvre 80 % du commerce des denrées entre les deux pays. D'un commun accord, ils ont décidé d'exclure la volaille et l'industrie laitière.

Ils ont également convenu d'un processus exécutif de règlement des différends. Et comme le veut l'usage, ils ont prévu une clause de sauvegarde qui leur permet d'adopter des mesures protectionnistes si, durant les 30 premiers mois, des importations causaient un préjudice grave à l'industrie nationale.

Les entrepreneurs désireux de développer des affaires avec Israël peuvent bénéficier de quatre lignes de crédit pour le financement du crédit acheteur par la Société pour l'expansion des exportations (SEE).

Pour atteindre la terre promise, il faut cependant passer par Toronto: Air Canada dessert Israël à partir de la ville Reine à raison de quatre vols sans escale par semaine.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Une épreuve de qualification

Le congrès d'orientation du Parti conservateur fédéral, qui commence aujourd'hui à Winnipeg, sera une cruciale minute de vérité. Non seulement pour son propre avenir mais plus encore peut-être pour celui de son chef, Jean Charest.

Pratiquement éliminé du paysage politique, il y aura bientôt trois ans, le PC devra, au cours de ces quelques jours, faire la démonstration qu'il peut encore devenir une solution de rechange crédible, à l'échelle canadienne, face au Parti libéral. Et pour y arriver, il lui faudra se montrer capable de freiner la double tendance au régionalisme qui s'est manifestée par l'émergence du Reform Party, dans l'Ouest, et celle du Bloc, au Québec.

Dans le premier cas, l'opération n'a de chance de réussir que si l'aile la plus conservatrice parvient à imposer ses vues afin de faire adopter un programme susceptible de rallier la clientèle naturelle de Preston Manning. Et même alors rien n'assure que les réformistes acceptent de renier un parti qu'ils ont construit à leur image, dont ils ont l'impression de contrôler l'appareil et, dans lequel, enfin, pour une fois à Ottawa, ils se reconnaissent. Surtout si un tel changement d'allégeance devait les ramener sous la coupe d'un parti largement dominé par l'Ontario et dirigé par un chef québécois qui ose venir leur parler de société distincte.



Pierre Gravel

C'est là l'autre défi de Jean Charest qui, pour sauver sa mise au Québec, doit persuader les nationalistes non souverainistes de sa capacité de vendre ce concept au reste du Canada. Comme Brian Mulroney avant lui avait dû compter sur la machine électorale du PQ pour prendre le pouvoir, il doit, cette fois, pouvoir disposer de l'appui de certains libéraux provinciaux qui estiment avoir de vieux comptes à régler avec Jean Chrétien. Or, s'il fallait que les délégués au congrès de Winnipeg rejettent catégoriquement ses propositions à ce sujet, c'est toute cette possibilité d'alliance tactique avec des organisateurs libéraux qui serait éliminée. Et, du même coup, ses chances de limiter les dégâts devant le Bloc.

Coincé entre le Reform et le Bloc, condamné au compromis entre radicaux et modérés dans son propre camp et face au Parti libéral qui a fait siens plusieurs thèmes véhiculés par les conservateurs — TPS, libre-échange, réduction de la taille de l'État, priorité à la lutte contre le déficit, etc. — Jean Charest n'a pas beaucoup de marge de manoeuvre. Pour lui, ce congrès de Winnipeg s'apparente à une épreuve de qualification en prévision des olympiques électorales qui arrivent à grands pas.

À moins d'imprévu, il est déjà assuré que les libéraux de Jean Chrétien y conserveront la médaille d'or. Pour obtenir une chance de ravir l'argent ou le bronze au Bloc ou au Reform, Jean Charest s'est patiemment entraîné depuis deux ans, loin des caméras, afin de reconstruire un programme et une équipe susceptibles d'être à nouveau pris au sérieux. C'est au terme de ce congrès qu'on verra s'il est parvenu à donner au parti assez d'audace, de cohésion et de cohérence idéologique pour pouvoir rêver d'accéder au podium. Pour l'instant, ce n'est pas la force relative de ses rivaux qui représente son handicap majeur. Le principal enjeu de ce congrès, pour lui, n'est pas de faire croire qu'il peut gagner la course. C'est de convaincre les sceptiques qu'il peut encore prétendre y participer.

neur pour sanctionner, ce dernier serait placé théoriquement devant trois options : (1) il pourrait refuser purement et simplement d'apposer la sanction royale; (2) il pourrait sanctionner le projet de loi; ou (3) il pourrait réserver la sanction au bon plaisir du gouverneur général en conseil, c'est-à-dire le Cabinet des ministres canadiens. Ces trois scénarios, même le second, seraient susceptibles de créer un imbroglio constitutionnel d'une très grande importance.

Ainsi, si le lieutenant-gouverneur devait refuser de sanctionner le projet de loi sécessionniste, nous serions alors en présence d'une importante confrontation entre deux principes fondamentaux : la volonté démocratique des Québécois, d'une part, et le respect de l'ordre constitutionnel canadien, d'autre part. Dans cette perspective, une seule chose est certaine, c'est que le peuple ne peut pas remplacer l'assentiment du lieutenant-gouverneur en droit constitutionnel canadien. Notons toutefois que le droit de veto dont disposent les lieutenants-gouverneurs des différentes provinces n'a pas été exercé depuis un bon nombre d'années. Il n'en reste pas moins que l'attitude du lieutenant-gouverneur du Québec face à un projet de loi sécessionniste est tout à fait imprévisible. (...)

BENOÎT PELLETIER

L'auteur est professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

L'article 27 du projet de loi sur l'avenir du Québec, qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 7 septembre 1995, prévoyait que cette loi entrerait en vigueur le jour de sa sanction. S'agissait-il de la sanction par le lieutenant-gouverneur ? Le projet de loi ne le mentionnait pas explicitement, mais il y avait tout lieu de le présumer. (...)

Inutile de mentionner que l'article 27 en cause soulevait toute une problématique reliée à l'attitude qu'adopterait le lieutenant-gouverneur si un projet de loi purement sécessionniste lui était soumis pour sanction royale. Cette problématique a récemment refait surface à la lumière de la nomination de M. Jean-Louis Roux au poste de lieutenant-gouverneur du Québec.

Pour bien comprendre l'enjeu, il faut savoir que dans l'hypothèse où un projet de loi sécessionniste recevait d'abord l'aval de la population lors d'un prochain référendum, qu'il était par la suite approuvé par l'Assemblée nationale et finalement soumis au lieutenant-gouver-

neur pour sanctionner, ce dernier serait placé théoriquement devant trois options : (1) il pourrait refuser purement et simplement d'apposer la sanction royale; (2) il pourrait sanctionner le projet de loi; ou (3) il pourrait réserver la sanction au bon plaisir du gouverneur général en conseil, c'est-à-dire le Cabinet des ministres canadiens. Ces trois scénarios, même le second, seraient susceptibles de créer un imbroglio constitutionnel d'une très grande importance.

Ainsi, si le lieutenant-gouverneur devait refuser de sanctionner le projet de loi sécessionniste, nous serions alors en présence d'une importante confrontation entre deux principes fondamentaux : la volonté démocratique des Québécois, d'une part, et le respect de l'ordre constitutionnel canadien, d'autre part. Dans cette perspective, une seule chose est certaine, c'est que le peuple ne peut pas remplacer l'assentiment du lieutenant-gouverneur en droit constitutionnel canadien. Notons toutefois que le droit de veto dont disposent les lieutenants-gouverneurs des différentes provinces n'a pas été exercé depuis un bon nombre d'années. Il n'en reste pas moins que l'attitude du lieutenant-gouverneur du Québec face à un projet de loi sécessionniste est tout à fait imprévisible. (...)

Par contre, si le lieutenant-gouverneur devait sanctionner le projet de loi sécessionniste, cela placerait inévitablement le gouvernement fédéral face au dilemme de sanctionner ou de continuer à imposer l'ordre juridique et constitutionnel canadien. (...)

DÉMONSTRATION DE LA THÉORIE DE RUSHTON



DROITS RÉSERVÉS

Le bouddha souriant

L'Inde vient de s'opposer au projet de traité interdisant les essais nucléaires, dont l'avenir est ainsi compromis. Tout en comprenant les réticences de l'Inde, il faut regretter cette politique qui va à l'encontre d'une croisade antinucléaire qu'elle a menée depuis 40 ans.

C'est d'autant plus regrettable que l'Inde aurait vraisemblablement pu atteindre le degré de sécurité auquel elle aspire sans freiner une étape si importante dans le contrôle de l'armement nucléaire à l'échelle mondiale. Mais, en jouant sur plusieurs tableaux, elle nuit à la transparence et à la franchise dans un domaine où la bonne volonté est encore la meilleure garantie du succès.

Faisant allusion au message codé qui avait accompagné le seul essai nucléaire indien, en 1974, « Bouddha souri », le Pakistan a déclaré : « Le masque du Bouddha souriant s'est déchiré, révélant le visage de la déesse de la guerre. » La diplomatie indienne a sans doute été prise de court lorsque la France et la Chine ont annoncé l'arrêt de leur essais et leur intention de signer un traité. Elle n'avait sans doute pas soupçonné que les cinq grands puissent se mettre d'accord aussi rapidement.

L'Inde est dans la même situation qu'Israël et le Pakistan. Elle détient quelques dizaines de bombes nucléaires et les moyens de les engager contre l'adversaire le plus plausible. Mais, alors que le Pakistan peut se mesurer à l'Inde, dans le domaine nucléaire, l'Inde ne joue pas dans la même ligue que la Chine. Or, c'est la Chine et non le

Pakistan que craint l'Inde.

Le projet de traité n'est pas encore mort. Les É.-U. et le Canada sont parmi les pays qui penchent vers une signature, même si l'abstention de l'Inde, qui entraînera celle du Pakistan et d'autres pays, le dévalue largement. Le plus important a toujours été que les cinq puissances nucléaires mettent un terme à l'escalade pour mieux se concentrer sur le désarmement. Même sans le concours de l'Inde, le traité sera un gage important de paix.

Quant à l'Inde, les raisons qui lui ont fait répudier le projet doivent être prises très au sérieux. Le nirvana éthique dans lequel elle croyait vivre après son indépendance s'est brusquement brisé lors de l'invasion par l'armée chinoise, en 1962, puis par l'explosion de la première bombe chinoise, en 1964. Le durcissement de l'occupation militaire du Tibet, depuis lors, montre que la Chine veut maintenir une forte présence militaire le long de sa frontière avec l'Inde. Et cette dernière ne peut plus compter sur l'alliance de l'Union soviétique pour faire contrepoids.

Toute cette triste affaire autour du traité interdisant les essais nucléaires vient du fait que l'Inde n'a pas bien défini sa stratégie dans l'éventualité d'une attaque chinoise. Il est sans doute tentant de développer une force de frappe crédible pour résister à la Chine à armes égales. Mais ce long processus créerait de nouvelles frictions avec la Chine et exposerait l'Inde à une éventuelle attaque préventive. L'autre possibilité est de se passer de force de frappe, de développer l'armement traditionnel et de compter sur le fait qu'aucune des deux superpuissances ne voudrait voir la Chine dominer l'Asie de la mer du Japon jusqu'au golfe Persique grâce à ses armes nucléaires.

La prudence semblerait dicter à l'Inde d'éviter d'instaurer un climat de guerre froide en Asie et de reprendre le flambeau du désarmement.

OPINIONS

Sanction royale et sécession du Québec: les différentes options du lieutenant-gouverneur

BENOÎT PELLETIER

L'auteur est professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

L'article 27 du projet de loi sur l'avenir du Québec, qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 7 septembre 1995, prévoyait que cette loi entrerait en vigueur le jour de sa sanction. S'agissait-il de la sanction par le lieutenant-gouverneur ? Le projet de loi ne le mentionnait pas explicitement, mais il y avait tout lieu de le présumer. (...)

Inutile de mentionner que l'article 27 en cause soulevait toute une problématique reliée à l'attitude qu'adopterait le lieutenant-gouverneur si un projet de loi purement sécessionniste lui était soumis pour sanction royale. Cette problématique a récemment refait surface à la lumière de la nomination de M. Jean-Louis Roux au poste de lieutenant-gouverneur du Québec.

Pour bien comprendre l'enjeu, il faut savoir que dans l'hypothèse où un projet de loi sécessionniste recevait d'abord l'aval de la population lors d'un prochain référendum, qu'il était par la suite approuvé par l'Assemblée nationale et finalement soumis au lieutenant-gouver-

neur pour sanctionner, ce dernier serait placé théoriquement devant trois options : (1) il pourrait refuser purement et simplement d'apposer la sanction royale; (2) il pourrait sanctionner le projet de loi; ou (3) il pourrait réserver la sanction au bon plaisir du gouverneur général en conseil, c'est-à-dire le Cabinet des ministres canadiens. Ces trois scénarios, même le second, seraient susceptibles de créer un imbroglio constitutionnel d'une très grande importance.

Ainsi, si le lieutenant-gouverneur devait refuser de sanctionner le projet de loi sécessionniste, nous serions alors en présence d'une importante confrontation entre deux principes fondamentaux : la volonté démocratique des Québécois, d'une part, et le respect de l'ordre constitutionnel canadien, d'autre part. Dans cette perspective, une seule chose est certaine, c'est que le peuple ne peut pas remplacer l'assentiment du lieutenant-gouverneur en droit constitutionnel canadien. Notons toutefois que le droit de veto dont disposent les lieutenants-gouverneurs des différentes provinces n'a pas été exercé depuis un bon nombre d'années. Il n'en reste pas moins que l'attitude du lieutenant-gouverneur du Québec face à un projet de loi sécessionniste est tout à fait imprévisible. (...)

Par contre, si le lieutenant-gouverneur devait sanctionner le projet de loi sécessionniste, cela placerait inévitablement le gouvernement fédéral face au dilemme de sanctionner ou de continuer à imposer l'ordre juridique et constitutionnel canadien. (...)

s'il doit ou non utiliser son pouvoir de désaveu. Ce pouvoir est prévu par la Loi constitutionnelle de 1867 et permet aux autorités centrales de désavouer, et donc d'annuler une quelconque loi provinciale. Ce pouvoir n'a pas été utilisé depuis longtemps et il y a tout lieu d'affirmer qu'il est tombé en désuétude en vertu des conventions constitutionnelles. Par exemple, notons que le dernier désaveu d'une loi québécoise date de 1910. Il n'en reste toutefois pas moins que le pouvoir de désaveu figure toujours dans nos textes constitutionnels, qu'il n'a pas été formellement abrogé et qu'il pourrait donc être légalement utilisé par le gouvernement fédéral. (...)

Enfin, si le lieutenant-gouverneur devait réserver la sanction royale au bon plaisir du gouverneur général en conseil, cela placerait à toutes fins utiles le Cabinet des ministres du Canada devant un dilemme comparable au précédent. Ainsi, soit que ce Cabinet des ministres ordonne au Gouverneur général d'apposer la sanction royale sur le projet de loi sécessionniste, auquel cas il s'agit d'un geste très important dans le sens de la reconnaissance diplomatique par le Canada de la sécession du Québec, soit que ledit Cabinet ordonne au Gouverneur général de ne pas sanctionner le projet de loi en cause, auquel cas les instances fédérales affirment leur intention de s'inscrire dans un mouvement d'opposition au processus séces-

sionniste et de continuer à imposer l'ordre juridique et constitutionnel canadien. (...)

Quoi qu'il en soit, nous sommes d'avis que le lieutenant-gouverneur du Québec serait fortement tenté, face à un projet de loi sécessionniste, d'exercer son pouvoir de réserve. Certes, le lieutenant-gouverneur n'a de comptes à rendre qu'au Cabinet des ministres québécois et à l'Assemblée nationale, dont il doit suivre les ordres et se plier aux volontés. En effet, bien qu'il soit nommé, payé et révoqué de ses fonctions par les autorités fédérales, la jurisprudence a depuis longtemps établi que le lieutenant-gouverneur était le représentant de Sa Majesté pour les fins provinciales au même titre que le Gouverneur général l'était pour les fins fédérales; entre le lieutenant-gouverneur et l'ordre fédéral de gouvernement, il n'y a pas de subordination. Il n'en reste toutefois pas moins que le lieutenant-gouverneur a, en tant que représentant de Sa Majesté, la responsabilité d'assurer dans les limites de ses pouvoirs la continuité de l'État canadien, la préservation de la monarchie et le maintien de l'ordre constitutionnel au Canada. (...)

En réalité, si le lieutenant-gouverneur devait apposer la sanction royale sur un projet de loi sécessionniste, il deviendrait par le fait même la première institution émanant de l'ordre juridique canadien à reconnaître la légitimité, l'efficacité et, à la limite, la légalité de la démarche sécessionniste. Il nous

semble que le lieutenant-gouverneur, n'étant pas lui-même une instance élue démocratiquement et n'étant appelé habituellement à n'exercer que des fonctions symboliques, n'est pas placé dans une position qui lui permette de poser un geste aussi lourd de conséquences politiques et juridiques. Mieux vaudrait alors qu'il laisse, par la voie de son pouvoir de réserve, le Cabinet des ministres du Canada prendre la décision ultime de reconnaître la sécession du Québec ou de s'y opposer. (...)

Certes, nous ne sommes pas sans savoir que le pouvoir de réserve est devenu caduc, en vertu des conventions constitutionnelles. Il n'en reste pas moins que ce pouvoir existe toujours dans la Constitution du Canada et que les tribunaux sont obligés d'appliquer le droit strict aux dépens des conventions constitutionnelles, lesquelles ne sont pas sanctionnables dans l'arène judiciaire.

De plus, s'il est vrai que le pouvoir de réserve ne doit pas être exercé en temps normal, rien ne devrait pouvoir s'opposer à ce que celui-ci soit utilisé dans un contexte aussi crucial que celui de la concrétisation de la sécession du Québec. Il n'est toutefois pas dit que l'usage d'un tel pouvoir de réserve et l'intervention fédérale qui s'en suivrait, même déterminée et musclée, viendraient réellement à bout d'une ambition sécessionniste qui serait par hypothèse fermement partagée par une majorité de Québécois.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



BOSNIE

Izetbegovic s'inquiète

Le président Alija Izetbegovic a exprimé hier son inquiétude sur les conditions dans lesquelles se dérouleront les élections du 14 septembre, lors d'une rencontre avec un responsable américain. La visite à Sarajevo du secrétaire d'État adjoint américain Robert Gelbard porte sur la question de la sécurité des élections. Selon la télévision bosnienne, « le président a exprimé ses craintes que les conditions pour des élections libres et équitables ne soient pas réunies le 14 septembre », lors de cette rencontre. À Vienne, Robert Frowick, l'Américain responsable de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Bosnie, affirmait hier qu'un report des élections du 14 septembre serait une erreur.

d'après AFP

INDE

Désarmement nucléaire

« Le désarmement nucléaire est essentiel pour l'avenir de l'humanité et il doit être accepté également par tous », a déclaré Le premier ministre indien H.D. Deve Gowda. « L'Inde pense profondément que le pouvoir de l'atome ne doit être utilisé qu'à des fins pacifiques et non pour la prolifération (d'armes nucléaires), a-t-il fait valoir, ajoutant que l'Inde « collaborait avec plusieurs pays dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ». L'Inde a mis son veto au Traité d'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT) devant la Conférence du désarmement à Genève. Elle refuse le projet car il n'inclut pas de calendrier de désarmement des cinq puissances nucléaires déclarées et sa clause d'entrée en vigueur, dotée de menaces de sanctions, fait dépendre son application de la signature de New Delhi. « L'Inde ne peut accepter tout moyen injuste et immoral pour faire signer le CTBT », a déclaré Gowda à Bombay, devant des spécialistes indiens du nucléaire.

d'après AFP

MEXIQUE

L'affaire Colosio

« Nuevo Criterio », le bimensuel de l'Église catholique mexicaine, affirme que « les plus hauts cercles du pouvoir » sont impliqués dans l'assassinat de Luis Donaldo Colosio, candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) à la dernière élection présidentielle. « Les ressources mises en oeuvre pour commettre ce crime et surtout la manière dont l'affaire a été traitée ensuite établissent clairement que le cerveau (du meurtre) se trouvait dans les plus hauts cercles du pouvoir », écrit l'éditorialiste de l'édition parue mardi. « Il existe de fortes ressemblances avec la manière violente et vengeresse dont l'ex-président Salinas de Gortari réglait ses différends avec d'autres personnes », écrit-il sur un ton rarement usité par le bimensuel. Dans un communiqué diffusé mardi soir, l'archevêché de Mexico souligne que l'article ne représente pas l'opinion du clergé mexicain et rappelle que le bimensuel n'est pas une publication officielle.

d'après Reuter

UKRAINE

Entre Chine et Taiwan

L'Ukraine s'efforce d'apaiser un incident diplomatique déclenché par une visite non officielle dans ce pays du vice-président Lien Chan, de Taiwan, déclarant qu'elle ne devrait pas remettre en cause ses relations avec la Chine. « Rien ne devrait porter préjudice aux relations sino-ukrainiennes », a déclaré le ministre des Affaires étrangères Guennadi Oudovenko après que la Chine eut condamné hier Kiev pour avoir autorisé la visite, estimant qu'elle avait une claire connotation politique et qu'elle « viole » ses engagements envers Pékin. « Kiev considère Taiwan comme une région à part entière de la Chine », a dit Oudovenko, ajoutant que Lien était déjà reparti à Taipei.

d'après AFP

Autres informations
page C 16

Lebed annule l'assaut sur Grozny

d'après AFP et Reuter
NOVY ATAGUI

Le général Alexandre Lebed et le chef d'état-major des séparatistes tchétchènes Aslan Maskhadov ont annoncé hier soir la conclusion d'un cessez-le-feu.

Lebed s'est engagé à obtenir de l'armée russe qu'elle ne mette pas à exécution sa menace de bombarder Grozny, la capitale, ce matin.

Il a déclaré à la presse au terme d'une réunion d'une heure avec Aslan Maskhadov dans le village de Novye Atagi, au sud de Grozny, que l'ultimatum du chef du corps expéditionnaire russe avait été « une mauvaise plaisanterie ». Il a ajouté qu'il s'était engagé à ne plus lancer d'ultimatums aux séparatistes.

Le général Lebed, qui a reçu les pleins pouvoirs de Boris Eltsine pour régler le conflit, a indiqué qu'il s'assurerait personnellement que les troupes russes ne passeraient pas aux actes ce matin. Une nouvelle rencontre est prévue ce matin avec Maskhadov au cours de laquelle seront mises au point les modalités du cessez-le-feu.

Maskhadov a de son côté déclaré « espérer que Lebed parviendra à convaincre ceux qui, à Moscou, ne

veulent pas en terminer avec la guerre ».

Le chef des forces russes en Tchétchénie, le général Konstantin Poulikovski, remplacé mardi, avait sommé les indépendantistes de quitter Grozny ce matin à l'aube, menaçant dans le cas contraire de lancer un assaut.

Mardi et hier, des milliers de civils affolés ont quitté Grozny pour échapper à la bataille annoncée. Les bombardements et les tirs sporadiques dans la ville n'ont pas cessé, faisant plusieurs victimes selon des témoignages de réfugiés.

Interrogé sur le décret de Boris Eltsine lui enjoignant d'obtenir l'évacuation des séparatistes de Grozny, le général Lebed a de nouveau mis en doute l'authenticité de cet ordre : « Je ne suis pas sûr qu'il l'ait signé, je n'ai pas vu le président encore », a déclaré le général, alimentant ainsi les rumeurs sur l'état de santé et la capacité à gouverner de Boris Eltsine, absent de



PHOTO AP

Cette enfant vivait hier, à Grozny, le spectre d'une attaque imminente de l'armée russe. Un règlement d'annulation est intervenu entre-temps.

la scène publique depuis plusieurs jours.

Allié présumé du général Lebed, le ministre de la Défense, Igor Rodionov, a affirmé hier que le général Poulikovski avait « agi incorrecement » en lançant l'ultimatum.

Une offensive serait dramatique pour les civils encore prisonniers de la capitale tchétchène, dont le nombre est estimé entre 100 000 et 200 000. Un ancien conseiller du Kremlin, Emile Païn, a pronostiqué qu'un assaut ferait « plusieurs dizaines de milliers de victimes sans apporter le succès militaire ».

Selon plusieurs organisations

humanitaires, 27 000 civils avaient péri lors de la conquête de Grozny par les forces russes, entre décembre 1994 et février 1995.

Sans attendre l'expiration de l'ultimatum, les hélicoptères et l'artillerie russe ont attaqué des positions indépendantistes toute la journée dans Grozny, ont rapporté les médias russes.

Redoutant une nouvelle effusion de sang, les États-Unis, la France, l'Allemagne, qui a dépêché un émissaire à Moscou, et l'Organisation de la Conférence islamique ont de nouveau appelé à un règlement négocié du conflit.



PHOTO AP

Sri Lanka : 200 000 réfugiés

Les combats entre l'armée nationale et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul dans le nord du Sri Lanka ont fait plusieurs centaines de milliers de réfugiés, surtout depuis la prise du fief tamoul de Jaffna par l'armée en décembre dernier. Les Tigres ont pris récemment une importante base de l'armée dans le Nord et les combats qui y font rage ont forcé beaucoup de civils tamouls à se déplacer à nouveau (notre photo). Selon CARE, quelque 200 000 réfugiés ont besoin d'eau, de vivres et d'abris.

Arafat exige le respect de l'accord sur Hébron

L'autorité palestinienne se retrouve au bord de l'effondrement économique

d'après AFP
JÉRUSALEM

Le président palestinien Yasser Arafat a rejeté les conditions posées par Israël pour un retrait de son armée de Hébron, alors que des commissions des deux parties ont mené des discussions d'ordre technique hier sur d'autres dossiers.

Le coordinateur spécial de l'ONU pour les territoires autonomes, Terry Larsen, déclarait entre-temps que l'Autorité palestinienne risquait de s'effondrer économiquement dans quelques semaines si ses problèmes financiers n'étaient pas résolus d'ici là.

« Le déficit budgétaire de l'Autorité nationale a atteint 127 millions de dollars à la suite du bouclage

des territoires de Cisjordanie et Gaza » par l'armée israélienne, a dit Larsen, dont les déclarations faites à El-Bireh, en Cisjordanie, ont été rapportées hier par les médias israéliens.

Selon lui, « le bouclage a privé 20 000 Palestiniens de leur emploi dans la seule bande de Gaza. Pour faire partiellement face à l'ampleur du phénomène, Arafat a donné à 20 000 personnes de cette région des tâches liées à la sécurité ».

Un économiste palestinien, Mouhamad Chatayah, a de son côté estimé que le bouclage de la Cisjordanie et Gaza avait provoqué une baisse de 25 % du produit national brut (PNB), ainsi qu'une chute très nette des investissements.

L'Autorité palestinienne a estimé

les pertes causées par le bouclage à 6 millions de \$ US par jour. Arafat a indiqué que le chômage atteignait 60 % de la population active à Gaza et 45 % en Cisjordanie.

S'adressant à la presse à Gaza, à son retour d'une visite à Tunis, Arafat a accusé le gouvernement israélien de poser de nouvelles conditions en dépit d'accords déjà conclus sur le redéploiement militaire à Hébron, dernière ville de Cisjordanie encore sous contrôle de l'armée israélienne.

Le premier ministre Benjamin Netanyahu « devrait comprendre qu'il n'y a pas de conditions à poser pour mettre en oeuvre ce qui a déjà été convenu et signé », a souligné le président palestinien.

Netanyahu a déclaré mardi qu'il

n'y aurait pas de progrès dans les discussions si l'OLP ne fermait pas ses bureaux à Jérusalem-est, notamment à la Maison d'Orient, siège officiel de la centrale palestinienne dans la ville.

L'armée israélienne a investi hier deux bureaux palestiniens à Al-Azariah, aux abords de Jérusalem-Est.

« Des dizaines de soldats et gardes-frontière ont perquisitionné un bureau de la Force-17 de l'OLP, chargée de la garde du président Arafat, et y ont confisqué du matériel », selon une source.

Un bureau des Services de renseignements palestiniens a aussi été investi. « Les locaux et deux agents ont été photographiés », a-t-on ajouté.

REPÈRES / Pérou

Coup d'État en catimini

GILLES TOUPIN

Il fallait s'y attendre. Avec une majorité parlementaire aussi écrasante et soumise au pouvoir exécutif, le thème quasi folklorique au Pérou de la réélection présidentielle devait refaire surface un jour ou l'autre.

Le président Alberto Fujimori, élu en 1990 et réélu en 1995, n'a pu en effet résister à la tentation hégémonique et le Parlement péruvien approuvera sans chichi aujourd'hui un projet de loi proposé par une commission constitutionnelle lui permettant de briguer un troisième mandat consécutif.

L'opposition est bien sûr dans tout ses états, s'insurgeant contre ce tour de passe-passe qui n'est pas conforme, clame-t-elle, à l'esprit de la Constitution. Les journaux d'hier à Lima ont fait la part belle aux réactions nationales, rapportant notamment l'avis de nombreux juristes, dont celui d'Alberto Ruiz-Eldrege qui a déclaré que le

projet constituait « un nouveau coup d'État ». On se souvient qu'en 1992 le président Fujimori avait provoqué un « auto-coup d'État » civil en dissolvant le Parlement et en proposant une nouvelle Constitution adoptée en 1993 et qui permettait sa réélection de 1995 pour un autre mandat de cinq ans.

Le problème cette fois, c'est que le projet de loi en est un d'interprétation de la Constitution ; il permet au *Chino* (surnom donné par les Péruviens à leur président d'origine japonaise) de soustraire la loi fondamentale aux mécanismes prévus pour l'amender, c'est-à-dire le référendum ou l'approbation par les deux tiers du Congrès de toute modification. L'article 112 de la Constitution péruvienne affirme que le mandat présidentiel est de cinq ans et que le Congrès peut être réélu pour un deuxième mandat consécutif. Il peut, s'il le veut, se représenter pour un troisième mandat mais il doit attendre au minimum cinq années avant de le faire.

La nouvelle loi qui sera adoptée aujourd'hui par la majorité parlementaire de la coalition Alliance C-90-Nouvelle majorité a pour objectif, affirme l'éditorial d'hier du quotidien *La Republica*, d'ordonner que le nuit se change en jour et que « disparaisse » le premier mandat de Fujimori. La majorité des membres de la commission constitutionnelle a en effet statué que le président exerçait actuellement son premier mandat puisque la nouvelle Constitution a été mise en vigueur seulement en 1994. Pour l'opposition, il s'agit d'un moyen inacceptable pour faire de la présidence de Fujimori une présidence « monarchique ». L'un des parlementaires de l'opposition de l'Union pour le Pérou (UPP), M. Jorge Avendaño Valdez, soutient que le projet de loi, sous l'apparence de « loi interprétative », a pour objectif réel de modifier la Constitution. D'autres affirment que s'il existe un doute dans l'interprétation de la loi fondamentale, le seul recours demeure la modification de

cette loi. Alors que les partisans de la réélection de Fujimori déclarent, de leur côté, qu'il appartient au Législatif d'interpréter la Constitution.

Bref, malgré les hauts cris de l'opposition et la casuistique des débats, Alberto Fujimori est en passe de réussir son coup et de pouvoir se présenter à la présidence du Pérou en l'an 2000. Il a beau jeu puisqu'aucun challenger ne se profile à l'horizon et que sa popularité se maintient par delà les maux d'un pays où plus de la moitié des 24 millions de Péruviens vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Le dernier sondage de l'Institut Apoyo donnait sa cote de popularité à plus de 60 %.

Pour les Péruviens, la popularité du *Chino* est surtout la conséquence de sa victoire sur les terroristes du Sentier lumineux. Il est ainsi perçu comme un leader messianique par le peuple — et cela en dépit des mises en garde répétées de l'opposition contre les traditions « caudillesques » et autocratiques.

ÉCONO-FLASHES



Hausse de 12 % du bénéfice d'Hydro-Québec

En raison des efforts de compression et de la baisse des taux d'intérêt, le bénéfice d'Hydro-Québec a augmenté de 12 % à 348 millions et ses ventes de 1,5 % à 3,98 milliards pour le premier semestre se terminant le 30 juin, malgré une baisse de 2,1 % à 84,5 térawatts-heure de la quantité d'électricité qu'elle fournit à ses clients, par rapport à la même période en 1995. Les ventes hors Québec ont notamment baissé de 23,3 % à 266 millions, la quantité diminuant de 32,3 % à 8,8 térawatts-heure, alors que les ventes au Québec progressaient de 3,7 % à 3,7 milliards, la quantité augmentant de 1,3 % à 75,7 térawatts-heure. Hydro-Québec a aussi réduit de moitié, à 109 millions, ses ventes à court terme hors-Québec, pour reconstituer sa réserve énergétique, éprouvée par la faible hydraulité de 1995. La Société attribue la hausse de ses ventes au Québec à des températures plus froides et à des ventes additionnelles « dues à l'année bissextile ». Les charges d'exploitation ont baissé de 7 % à 831 millions, le nombre d'employés diminuant de 414 personnes pour atteindre 19 964 personnes, alors que les frais financiers ont diminué de 1,2 % à 1,6 milliard. Par ailleurs, les mises en service dans le cadre de la phase II du complexe La Grande a fait grimper de 63 millions l'amortissement des immobilisations, résultant en une augmentation des charges de 1,4 % à 2,03 milliards.

DAC s'entend avec Quebecor

La justice ontarienne a approuvé hier les ententes de liquidation des stocks et d'impression de trois millions de catalogues que Distribution aux consommateurs avait respectivement conclues avec le groupe Hilco/Great American et les imprimeries Quebecor. DAC, qui s'est placée le 29 juillet sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, devait six millions à Quebecor, avec qui elle a négocié une prolongation de contrat de deux ans jusqu'en 2001. L'impression des trois millions de catalogues lui coûtera 3,8 millions. Après avoir licencié la moitié des 210 employés de son siège social torontois, elle ferme 129 de ses 219 magasins, se recentrant sur le Québec et l'Ontario. Hilco/Great commencera la liquidation le 23 août et avancera à DAC des fonds d'exploitation pendant sa restructuration. Les ententes ont été approuvées par la Banque Royale, la Banque de Montréal, la Banque Générale et la Banque nationale de Paris, à qui DAC doit 86 millions.

Changements à la direction d'Ultramar

Dans la foulée de la guerre des prix de l'essence, le président et chef de l'exploitation d'Ultramar, Jack Drosdick, quittera son poste le 31 août, alors que la pétrolière restructure son organisation, dont les six unités seront désormais contrôlées directement par Jean Gaulin, président du conseil et chef de la direction. Rendant hommage à Jack Drosdick par voie de communiqué, Ultramar note qu'une « organisation amincie » lui permettra de « saisir plus rapidement les occasions qui se présentent ».

C-MAC contre-attaque

Notant que les bénéfices de Circo-Craft n'ont pas augmenté depuis 1995, le président des Industries C-MAC, Denis Wood, a envoyé une lettre aux actionnaires de Circo-Craft, leur enjoignant de reconsidérer l'offre de 9,50 \$ par action que C-MAC a faite le 1^{er} août, et qui expire le 30 août. Lundi, le conseil d'administration de Circo-Craft a recommandé à ses actionnaires de ne pas accepter l'offre de C-MAC, relevant que l'action s'était échangée à plus de 9,50 \$ depuis le dépôt de l'OPA de 146 millions, et a mandaté CIBC Wood Gundy pour susciter une offre supérieure. Dans sa lettre, M. Wood relève que son offre représente une prime de 38 % par rapport à la valeur au marché au moment de l'annonce, et se dit « étonné » par le fait que CIBC Wood Gundy, qui a évalué l'offre de C-MAC, reçoive une rémunération supplémentaire si elle trouve de nouveaux acquéreurs. Il s'inquiète également de ce que l'accès aux livres de Circo-Craft par des entreprises du secteur des composantes électroniques ne réduise sa « valeur à long terme », et des dépenses récemment engagées par Circo-Craft.

Conventions d'option de Labopharm

Labopharm a signé une convention d'option de licence avec une société pharmaceutique internationale en vue d'étudier l'usage d'une formulation à libération contrôlée pour un médicament cardio-vasculaire générique, pendant six mois à partir de septembre. La société, dont Labopharm doit taire le nom, pourra ensuite conclure une entente de licence de commercialisation, en vertu de laquelle elle se chargera de la poursuite du développement clinique, de l'enregistrement international et du versement de paiements d'étapes et de redevances sur les ventes. Une autre convention d'option de licence conclue par Labopharm, qui oeuvre à Sainte-Thérèse, n'a pas débouché sur une entente de commercialisation à cause de problèmes réglementaires aux États-Unis. Selon Labopharm, ces difficultés sont reliées au principe actif du produit et non à la technologie Contramid de libération contrôlée, développée par Labopharm.

Hausse de 34,5 % du bénéfice de Ro-Na

Ro-Na Dismat a vu ses revenus augmenter de 6,3 % à 341,1 millions et son bénéfice de 34,5 % à 4,1 millions pour le premier semestre terminé le 30 juin. Le bénéfice par action s'est élevé à 0,60 \$ au lieu de 0,44 \$ pour la période correspondante de 1995.

27 nominations québécoises au mondial de la pub

Les agences québécoises ont reçu 27 des 113 nominations au dixième Mondial de la publicité francophone, dont la sélection se déroulait au tournant du mois à Beyrouth. Quelque 1648 pièces, 20 % de plus que l'an dernier, ont été examinées par les 14 jurés, qui ont retenu cinq fois Cossette Communication-Marketing et trois fois les agences québécoises Taxi, Publicité Martin, PNMD/Publitel et Promotion Blitz. Les noms des gagnants seront dévoilés le 16 novembre à Marrakech.

Forum francophone des gens d'affaires

Un forum réunissant 200 gens d'affaires et élus francophones du Canada aura lieu du 31 octobre au 2 novembre à Saint-Georges, en Beauce, à l'instigation de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba, l'Association française des municipalités de l'Ontario et l'Association des municipalités du Nouveau-Brunswick. Faisant suite à la réunion des ministres responsables des langues officielles de Winnipeg, en février, le sommet veut établir des liens économiques et des accords de coopération entre les gens d'affaires francophones du Canada, et étudier l'impact des organismes municipaux sur le développement économique. Le Québec comptera 75 participants.

Inco met la main sur le dépôt de Voisey's Bay

Un tribunal a entériné l'entente passée entre les firmes Inco et Diamond Fields Resources, ce qui permettra à la première de concrétiser l'achat du riche dépôt de Voisey's Bay, au Labrador, au coût de 4,3 milliards de dollars. Les deux compagnies ont conjointement annoncé qu'un tribunal du Texas a approuvé l'entente et rejeté une poursuite intentée en mai dernier, procédure qui avait retardé la mainmise d'Inco sur le dépôt de nickel et de cuivre. La poursuite, intentée aux États-Unis, qui mettait en doute les droits de propriété de Diamond Fields sur le dépôt de Voisey's Bay, a été réglée à l'amiable pour une somme de 34 millions de dollars. Inco et Diamond Fields espéraient conclure la transaction finale dès hier. Inco pourra alors s'atteler à la mise en valeur du dépôt.

Dramex rachète des actions

Dans le cadre d'une restructuration de son capital-action, Dramex a annoncé qu'elle rachèterait ses actions à droit de vote subalterne de catégorie A, au prix de 2 \$. Le fabricant de produits métalliques compte 878 803 actions de catégorie A et 2 970 300 de catégorie B en circulation. Le public détient 741 403 actions de catégorie A, soit 19,26 % des titres et 4,71 % du vote total. Selon une étude de KPMG Peat Marwick Thorne commandée par Dramex, la valeur des actions se situerait entre 1,74 \$ et 1,95 \$.

Mathieu PERREAUL

La Presse Canadienne survivra

SUZANNE DANSEREAU de la Presse Canadienne, TORONTO

La Presse Canadienne, l'agence de nouvelles nationale qui fête cette année son 80^e anniversaire, survivra. Mais ce n'est que dans six mois qu'on saura sous quelle forme. Et combien d'employés elle aura perdus.

Lors d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration de la Presse Canadienne (PC), tenue hier à Toronto, les sociétaires de l'agence — c'est-à-dire les quotidiens du pays — ont décidé de revenir sur leur décision de se retirer de la coopérative le 31 décembre, et de mettre la compagnie sur la voie de la restructuration.

Le nouveau président du conseil d'administration, Michael Sifton, président des journaux Sterling, du groupe Hollinger de Conrad Black, a déclaré qu'à la suite de cette réunion, l'avenir de la PC était devenu beaucoup plus prometteur : « C'est un engagement à aller de l'avant », a-t-il conclu.

M. Sifton a en outre annoncé que le président de la PC, David Jolley, avait remis sa démission après sept mois à la tête de l'entreprise en raison, a-t-il indiqué, de « divergences d'opinions avec le conseil d'administration ».

Jim Poling, vice-président à l'information de la PC, a été nommé directeur général de l'agence sur une base intérimaire.

La décision de restructurer la PC fait suite à une crise majeure déclenchée en juin dernier lorsque le groupe de journaux Southam, mécontent des tarifs et du fonctionnement de l'agence, a fait part de sa décision de se retirer le 31 décembre.

La part des cotisations de Southam se chiffre à 7 millions \$ sur un total de 26 millions \$. Le geste

de Southam a incité les autres sociétaires à donner le même avis de non-renouvellement afin de ne pas se retrouver à assumer seuls les coûts éventuels de démantèlement de l'agence, évalués à plus de 40 millions \$.

Hier, ils sont tous revenus sur leur décision, y compris Southam. La volte-face de Southam fait suite à d'importants changements survenus ces dernières semaines à la direction de la société, qui se sont notamment traduits par le départ du président, William Ardell.

« La Presse Canadienne va continuer son oeuvre », a lancé le vice-président du conseil d'administration de la PC et vice-président de Quebecor, André Préfontaine.

En entrevue au réseau NTR, il a déclaré qu'il s'agissait d'un « engagement à long terme de la part des sociétaires à soutenir la Presse Canadienne ».

Un comité

Pour amorcer la restructuration, un comité a été formé. Il sera présidé par l'éditeur du *Toronto Star*, John Honderich, également vice-président du conseil de la PC, et aura l'assistance d'un consultant de l'extérieur, Jim Armitage, un ancien dirigeant de Southam.

Ce comité reverra complètement la structure et les activités de l'agence, a expliqué M. Préfontaine.

« On analysera les besoins des sociétaires, on déterminera la meilleure

façon de les satisfaire au meilleur prix et on se penchera sur d'autres questions comme la compétition et les droits d'auteur, de même que sur les relations entre l'agence et ses filiales », a-t-il précisé.

« Au terme de l'exercice, un nouveau schéma d'organisation sera créé », a-t-il ajouté.

Lors d'une rencontre avec les employés de la PC, hier matin, les membres du conseil n'ont pu dire combien de licenciements résulteraient de l'exercice.

« Ce serait imprudent de faire des prédictions avant le rapport Honderich », a indiqué M. Préfontaine.

Mais Roger D. Landry, ancien président du conseil de la PC et éditeur du quotidien *La Presse*, estime qu'il y aura des pertes d'emplois : les sociétaires veulent tous des baisses de cotisations et une restructuration veut dire des « ajustements qui auront des effets sur l'emploi », a-t-il expliqué.

Avant la crise provoquée par le retrait de Southam, la direction de la PC avait soumis un plan de compressions qui proposait de réduire le budget d'exploitation de quelque sept millions \$. Ce plan, qui était celui de M. Jolley, a été rejeté.

La Presse Canadienne emploie 350 personnes, dont une trentaine au service français. En plus d'offrir des services de presse écrite dans les deux langues, elle possède des filiales : Broadcast News (anglais) et NTR (français), qui desservent plusieurs stations de radio au Canada.

Seule agence de presse bilingue au Canada, la PC fournit en informations 88 quotidiens au pays, en plus d'être utilisée par un grand nombre de stations de radio et de télévision.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

La pub belge, ça roule !

Avec une campagne d'Éduc'alcool contre l'abus de la dive bouteille, un concept publicitaire belge était lancé hier au Québec : l'Euromobile. Les camions-affiches, dont les slogans ont été conçus par les agences Challenge et Communications bleu-blanc-rouge, ont défilé hier dans les rues de Montréal. Quelque 102 circuits ont été conçus dans 68 centres urbains québécois.

Une délégation canadienne à Bagdad

Agence France-Presse BAGDAD

Une délégation économique canadienne est attendue cette semaine à Bagdad pour discuter de futurs contrats avec l'Irak, qui s'apprête à exporter pour la première fois du brut pour acheter des vivres et des médicaments, a indiqué hier la presse irakienne.

La délégation canadienne, formée de 14 hommes d'affaires, est attendue aujourd'hui. Selon le président de l'Union des chambres de commerce en Irak, Zouhair Abdel Ghafour, la visite permettra à l'Irak de « développer ses rapports économiques avec le Canada

dans les domaines médical et de l'alimentation ». Depuis la signature de l'accord « pétrole contre nourriture » le 20 mai entre l'Irak et l'ONU, plusieurs délégations arabes et occidentales se sont succédées à Bagdad pour tenter de conclure des contrats.

En vertu de cet accord, l'Irak est autorisé à exporter des quantités limitées de pétrole, pour une valeur de deux milliards de dollars par semestre, afin de pouvoir acheter des vivres et des médicaments, sous stricte supervision internationale. Il constitue le premier allègement des sanctions contre l'Irak, soumis à un sévère embargo économique international depuis l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes en août 1990.

rélocopieur
réservez votre annonce classée par télécopieur
(514) 848-6287

24 heures sur 24
DONNEZ LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS :
• nom complet pour facturation;
• adresse et no de téléphone correspondant pour facturation;
• rubrique et dates de parution;
• personne à contacter pour vérification;
• no de téléphone où l'on peut vous joindre en semaine, de 9 h à 17 h, si différent de celui de la facturation.

TOUTES LES ANNONCES TRANSMISES PAR FAX seront vérifiées auprès de l'expéditeur. Elles seront également sujettes à l'approbation de leur contenu de même qu'à l'approbation du crédit de l'expéditeur. La Presse se réserve le droit de publier, d'annuler ou de classer correctement toute annonce sous la rubrique appropriée.

La Presse

ENVOYEZ DON **TIMBRES DE PAQUES**
UNE PREUVE D'AMOUR AUX BÉNÉVOLES HANDICAPÉS
1-800-263-1969

PROPOSITIONS D'AFFAIRES

710 OCCASIONS D'AFFAIRES
APRÈS juste un an en affaires, notre franchise de Laval, Québec, rapporte plus de 7000 \$ par mois. Nous recherchons un entrepreneur débrouillard et motivé pour cette entreprise de service mobile. Revenu immédiat, plan de bénéfices, formation complète et support technique. Investissement à partir de 25 000 \$. Composer le (514) 797-5233 pour de plus amples renseignements.

ASSOCIÉ(E) recherché(e) pour pâtisserie-boulangerie-traiteur, adj. Outremont. Très bon potentiel (Revenu en argent comptant) ou chef cuisinier(trice). Investissement (seul) sérieux(euse) seulement. 272-7126.

CAPE très chic près UQAM sur la rue Ste-Catherine Est. Recherche partenaire ou admettra(seul/trice) qualifié(e), beaucoup de potentiel, demande de renseignements adhésés seulement. 294-5573.

CHEQUE vieux certificats miniers, paierais jusqu'à 500 \$. Faire par-venir copie à R. Sabre, 63 Sylvain Cres., Richmond Hill Ont. L4E 3A5.

INCROYABLE ★ Territoires se vendent rapidement. Aucune vente. Aucun produit. Aucun inventaire. Arrangement des années 90. Investissement minimal. Territoires disponibles dans votre région. Investissement assuré (Revenu en argent comptant). **1-800-852-6071** ★

LE SEUL FRANCHISEUR en télé-communication au Canada, recherche des entrepreneurs dynamiques pour Mil et banlieues et régions du Québec. Potentiel de revenu plus intéressant. Investissement requis: 75000 \$. 514-952-8576.

712 ASSOCIÉS DEMANDÉS
RECHERCHE associé(e) pour projet unique et prometteur. Investissement sérieux. 767-5295.

718 ARGENT À PRÊTER OU DEMANDÉ
AJ ARGENT À PRÊTER. FINANCEMENT CORPORATE ET PRIVÉ. EXPANSION, INVENTION, AUTRE. 300 000 \$ ET PLUS. GROUPE MAXIMUM 514-868-0433 819-751-3000.

BESON 100 000 \$ et plus pour expansion, passer 15% intérêt plus bon équté garanti-700 000\$. Claude 287-9256, page11/751-0212.

AVIS

801 AVIS LÉGAUX, APPELS D'OFFRES
AVIS DE CLOTURE D'inventaire (Art. 716 C.C.O.)
Avis est par les présentes donné que le feu Dame GÉRMAINE ROCH-TURNER, en son vivant domiciliée au 5636 boulevard St-Michel en la Ville de Montréal, est décédée le 28 avril 1995.
Un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, Monsieur Léopold Depangher, le 20 août 1996, devant Me Anne Depangher, notaire, conformément à la loi.
Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Anne Depangher, notaire, 514 rue Du Parc, 11^e étage, Montréal, au Québec, au 20^{ème} jour de août 1996.

PRENEZ AVIS que la compagnie 2688776 Québec inc. faisant affaires sous le raison sociale de Automobiles Alaro, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 21 août 1996. Richard N. Gareau, Procureur de la Compagnie.

PRENEZ AVIS que la compagnie 2688776 Québec inc. faisant affaires sous le raison sociale de Automobiles Alaro, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Québec, ce 20^{ème} jour de août 1996.

PRENEZ AVIS que la compagnie Les Placements Montclair Ltée, ayant son siège social au 107 Duchesne, Outremont, H2V 3E9, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 21 août 96. Michel Behamoudin, président.

950 AVIS DE DISSOLUTION, CHANGEMENTS DE NOM
AVIS DE CLOTURE D'inventaire (Art. 716 C.C.O.)
Avis est par les présentes donné que le feu Monsieur GÉRARD BOVIN, en son vivant domicilié au 5636 boulevard St-Michel en la Ville de Boucherville, Province de Québec, J4B 2Z8, est décédé le 28 avril 1995.
Un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, Monsieur Léopold Depangher, le 20 août 1996, devant Me Anne Depangher, notaire, conformément à la loi.
Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Anne Depangher, notaire, 514 rue Du Parc, 11^e étage, Montréal, au Québec, au 20^{ème} jour de août 1996.

PRENEZ AVIS que la compagnie 90085911 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Le siège social de la compagnie est situé à Laval. MONTREAL, ce 21^{ème} jour de août 1996. BOVIN ONEL S.E.N.C.

PRENEZ AVIS que la compagnie "GLACE ROYALE INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Le siège social de la compagnie est situé à Laval. MONTREAL, ce 21^{ème} jour de août 1996. Romano Muccaroni, président.

Hydro-Québec produira de nouveau du cobalt 60

JACQUES BENOIT

Hydro-Québec vient de conclure un contrat d'approvisionnement en cobalt 60 avec Nordion International (Ontario). La substance, que la société d'État fabriquera à sa centrale nucléaire Gentilly-2, est notamment utilisée en radiothérapie des cancers.

Selon le contrat, d'une durée de cinq ans, soit de 1997 à 2002, Hydro-Québec produira pour Nordion de 15 à 20 millions de curies (c'est l'une des unités de mesure de l'activité d'une substance radioactive) de cobalt 60.

« Les premières livraisons commenceront en 1998 », a indiqué hier à La Presse M. Louis Cloutier, chef de division, auxiliaires, réacteur, combustible, de Gentilly-2, seule centrale nucléaire d'Hydro-Québec et qui est installée sur la rive sud du Saint-Laurent, à Bécancour, en face de Trois-Rivières.

Ces ventes rapporteront à Hydro-Québec de « deux à trois millions de dollars » par an, a-t-il ajouté, se refusant à être plus précis. Question de concurrence, Ontario Hydro étant elle aussi un des fournisseurs de Nordion, dit-il.

Hydro-Québec a déjà fabriqué par le passé du cobalt 60 pour le compte de Nordion, soit de 1985 à 1989, et produisit pendant ce laps de temps près de 18 millions de curies de cette substance radioactive.

Pour cela, Hydro avait dû apporter des modifications à son réacteur, ce qui lui coûta de « 4 à 5 millions », signale M. Cloutier. Les revenus, eux, furent suffisants pour que la société québécoise rentre dans ses frais pendant la durée de ce premier contrat. « On a eu plus que ça de revenus, mais moins de 10 millions », note M. Cloutier.

Le réacteur ayant déjà été modifié en conséquence, les frais qu'entraînera la reprise de la fabrication seront minimes, selon Mme Mariette Trépanier, conseillère en communications, énergie nucléaire, à Hydro-Québec.

C'est le procédé de fabrication, demandant au moins un an, qui explique que les livraisons ne commenceront qu'en 1998. N'existant pas dans la nature, le cobalt 60, ou cobalt radioactif, est fabriqué à partir du minerai du même nom, le cobalt 59.

Le procédé : on remplace dans le réacteur nucléaire les barres dites de compensation, en acier inoxydable, servant à maintenir au même point le niveau de réactivité, par des barres de cobalt 59, qui ont la taille de « crayons à mine de plomb, en un peu plus long ».

Ceci se fait à l'arrêt annuel du réacteur, vers avril ou mai, au cours des semaines où on procède à l'entretien. Le réacteur remis en marche, le cobalt 59 se transforme peu à peu, sous l'action de la radioactivité, en cobalt 60, sans que cela change le fonctionnement normal du réacteur. Un an plus tard, on l'en retire et il est livré au client dans des contenants spéciaux, dits « châteaux de transport ».

Leader mondial dans son secteur, Nordion, de Kanata, ex-filiale de l'Énergie atomique du Canada qui fut privatisée il y a une quinzaine d'années, satisfait à plus de 80 % de la demande mondiale de cobalt 60, qu'on emploie également dans la stérilisation des produits médicaux et chirurgicaux, la décontamination de déchets, la lutte contre les maladies d'origine alimentaire et la conservation d'aliments.

Une alliance de onze grands groupes investit pour promouvoir Java

Agence France-Presse
MENLO PARK, État de Washington

Onze des plus grands acteurs de la haute technologie, dont IBM, Compaq et Sun Microsystems, ont annoncé hier la création d'un fonds de capital-risque de 100 millions de dollars, destiné à promouvoir un langage universel de programmation pour Internet nommé Java.

L'importance et la variété des partenaires de ce fonds témoigne de l'adoption de cette toute nouvelle technologie à travers le spectre de l'industrie informatique et des communications.

Outre IBM, le numéro un mondial de l'informatique, Compaq,

premier fabricant de micro-ordinateurs, et Sun Microsystems, fournisseur de solutions ouvertes pour réseaux et inventeur de Java, le fonds regroupe Oracle, leader des logiciels pour base de données, Netscape, premier éditeur de logiciels pour Internet, et Cisco Sys-

tems, leader des solutions inter-réseaux.

La participation de TCI Technology Ventures, filiale du plus gros câble-opérateur américain, de Comcast, un de ses principaux concurrents très actif dans les télécommunications, et de US West Media Group, filiale câble d'une des compagnies régionales américaines de télécommunications, révèle l'intérêt du monde des communications.

Le fonds est géré par son plus gros investisseur avec Sun Microsystems, la firme de capital-risque Kleiner Perkins Caufield and Bryers (KPCB), qui a investi dans des start-up comme America Onli-

ne, aujourd'hui premier service en ligne mondial avec 6 millions d'abonnés.

Itochu, le géant japonais du négoce, a également investi dans le fonds et a indiqué qu'il allait mettre sa formidable puissance de marketing — dans 90 pays — au service des sociétés choisies par les partenaires.

Avec ce fonds, les onze groupes entendent « galvaniser » les éditeurs de logiciels qui veulent utiliser la technologie Java, a indiqué l'un des partenaires de KPCB, John Doerr.

La croissance devrait être stimulée par les exportations et le logement

Presse Canadienne
OTTAWA

Les exportations et le logement devraient être les moteurs de la croissance économique canadienne au cours des prochains mois, d'avis du Conference Board.

« Des taux d'intérêt relativement peu élevés ainsi qu'une reprise de la demande extérieure devraient favoriser une croissance de la production manufacturière au cours du second semestre de l'année », affirme le Conference Board dans une étude prévisionnelle publiée hier.

Les faibles taux d'intérêt, la stabilité des prix ainsi qu'une reprise de la vente sont autant de facteurs qui laissent croire au Conference Board que le marché immobilier connaîtra une embellie au cours des prochains mois.

Le Conference Board, un organisme de recherche indépendant, prédit que l'économie croîtra au rythme de 1,7 % cette année, puis de 2,6 % en 1997. Le taux de croissance pour 1996 a été révisé à la baisse : le Conference Board l'estimait à 1,9 % au printemps.

La croissance économique devrait être la plus vigoureuse dans les quatre provinces de l'Ouest ainsi qu'à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle devrait s'établir à 1,6 % en Ontario et à 1,1 % au Québec.

Terre-Neuve est la seule province qui devrait subir une décroissance de son économie.

Le maillon faible de l'économie canadienne cette année sera le secteur public, dont les dépenses seront réduites en raison notamment de la fin du programme fédéral d'infrastructures. On prévoit également une réduction des dépenses pour les projets énergétiques dans les provinces de l'Ouest et à Terre-Neuve.

Le Conference Board prévoit d'autre part une reprise de la vente au détail, qui résulterait d'une confiance à la hausse chez les consommateurs canadiens qui auront un peu plus d'argent à dépenser.

La publication de l'étude du Conference Board a coïncidé avec le dévoilement par Statistique Canada de l'indice composite pour le mois de juillet, qui s'est situé à 0,5 %, soit le même taux qu'en juin. L'organisme fédéral cite égale-

ment les exportations et le logement comme principales sources de croissance.

« Le logement demeure un élément relativement réjouissant dans le morne portrait de la demande des ménages, précise Statistique Canada. L'indice du logement était en hausse de 1,8 %, légèrement moins que le gain du mois précédent. Les ventes de maisons, bien que récemment actives, n'ont pas eu d'impact sur la demande de meubles et d'appareils ménagers, alors que les dépenses pour les autres biens durables comme les automobiles ont continué de faiblir. »

Statistique Canada se montre toutefois moins optimiste que le Conference Board quant à la reprise des dépenses par les consommateurs canadiens.

« La détérioration des conditions du marché du travail en juin et en juillet risque d'affaiblir encore plus la demande des ménages, puisque les mises en chantier de l'emploi dans les services personnels ont diminué en juillet », affirme l'agence.

Les PME du Québec victimes d'injustice fiscale

Presse Canadienne
QUÉBEC

Les PME du Québec sont victimes d'injustice fiscale, soutient la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui espère une diminution des taxes sur la masse salariale et un régime fiscal des entreprises simplifié et plus équitable.

Une des voies d'allègement privilégiées par les PME consiste à hausser le seuil du taux de déduc-

tion pour les petites entreprises (DPE) de 200 000 \$ à 300 000 \$. Ce taux, qui est inchangé depuis 1982, permettrait à un grand nombre d'entreprises d'augmenter leur compétitivité.

Cette proposition a été présentée par la FCEI lors des audiences de la Commission sur la fiscalité qui amorçait ses travaux à Québec, hier.

Les grandes entreprises portent un fardeau fiscal de 19,6 % alors

que celui des quelque 17 000 PME du Québec est de 23,9 %, a calculé la FCEI qui juge cette situation inacceptable compte tenu du fait que les PME ont créé 96 % des nouveaux emplois dans la province au cours des dix dernières années.

Le vice-président de la FCEI, Pierre Cléroux, affirme que cette iniquité provient de la structure actuelle du régime fiscal québécois.

Les taxes imposées aux entreprises, notamment au chapitre de la

masse salariale, atteignent 60 %. Ce qui fait dire à Pierre Cléroux que « le Québec est le champion des taxes sur l'emploi au Canada ».

À titre d'exemple, un salaire de 30 000 \$ versé à un employé du secteur manufacturier québécois coûte 5044 \$ en taxes comparativement à 4003 \$ en Ontario et à 2404 \$ au Nouveau-Brunswick.

La fédération estime que si le régime fiscal ontarien était appliqué au Québec, les entreprises d'ici paieraient 30 % de moins de taxes.

Fokker intéresse toujours Samsung

Agence France-Presse
LA HAYE

Le groupe électronique et industriel sud-coréen Samsung est à nouveau sur les rangs pour le rachat du constructeur aéronautique néerlandais Fokker, en faille depuis le 15 mars dernier. Un porte-parole du ministère néerlandais des Affaires économiques a confirmé des informations de presse faisant état d'une rencontre mardi à La Haye entre une délégation de Samsung et des fonctionnaires du ministère pour évoquer une reprise intégrale du constructeur. Selon lui, les pourparlers étaient « de nature exploratoire ».

Le nouveau Service aux clients privilégiés de Midland Walwyn vous offre :

- Un taux d'intérêt élevé sur votre compte-chèques, actuellement de 4 %
- Privilège de chèques sans frais
- La carte Visa Or de Midland Walwyn/Banque Laurentienne*
- Services télébancaires

Appelez-nous pour obtenir plus de renseignements:
Louis L'Heureux (514) 688-4164
1-800-268-1004

Le sans des valeurs Blue-Chip est une marque de commerce de Capital Midland Walwyn Inc. Membre du Fonds canadien de protection des épargnants. *Taux en vigueur le 20 août 1996, pouvant varier avec le taux privilégié. *Marque déposée de la Banque Laurentienne du Canada et de Midland Walwyn.

ENVOYEZ DON UNE PREMIÈRE D'AMOUR AUX ENFANTS HANDICAPÉS

TIMBRES DE PAQUES

1 800 263-1969

L'Impériale

Esso

AVIS DE DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de 50 cents par action a été déclaré sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée. Le dividende est payable le 1er octobre 1996 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 septembre 1996.

J. Zych
Secrétaire général

Toronto, Ontario
le 20 août 1996.

PREMIÈRE MONDIALE

LE TOUT NOUVEAU Qx4 1997



EN EXCLUSIVITÉ CHEZ :

INFINITI LAVAL

305, boul. Saint-Martin Est Vimont (Laval)
Tél. : 382-8550

DIVIDENDES

Avis est donné par les présentes que les dividendes suivants ont été déclarés.

| Émetteur | Émission | Clôt. des reg. | Paiement | Taux |
|-------------------------|----------|----------------|----------|------------|
| Industries Noma Limitée | Cat. A | 23 août | 30 août | 0,03 \$ |
| | Cat. B | 23 août | 30 août | 0,02875 \$ |

MONTREAL TRUST
MEMBRE DU GROUPE BANQUE SCOTIA

GRAND SOLDE

Audi

- S-6, 96, b. VENDUE
- S-6, 96, argent
- A-6, 96, v. VENDUE
- A-6, 95, d. VENDUE, argent
- A-4, 96, noire

Porsche

- 911, 96, cabriolet, argent
- 911, 96, démo, cabriolet, noir
- 911, 96, démo, cabriolet C-4, argent
- 911, 96, coupé, argent

Lauzon Automobiles E. Lauzon

1384, BOUL. LABELLE, BLAINVILLE TEL. : 430-1460

SURPLUS DU GOUVERNEMENT

Du 19 au 28 août

Bureaux à partir de 9,99 \$
Tables d'ordinateur à partir de 10 \$
Fauteuils à partir de 6,99 \$
Classeurs verticaux (4 tiroirs) à partir de 49 \$
Vestiaires en acier 6' de haut à partir de 15 \$
Cloisons amovibles, bibliothèque, casiers, tables à dessin, mobilier de direction neuf (légères imperfections), classeurs à plans, etc.

2052, route Transcanadienne Dorval
990-4023

Dernière chance pour deux affaires en or.

L'événement « Fin d'année des modèles 1996 »

Mensualité 849 \$*

Lexus SC 400 Taux de location 2,5 %*

Lexus LS 400 Taux de location 3,5 %*

La Lexus LS 400 et la Lexus SC 400, deux voitures en or qui ont marqué l'année pour Lexus partout dans le monde, sont maintenant offertes à des taux de location très intéressants. Lexus, toujours à la conquête de la perfection, a créé des offres parfaites qui, comme ses voitures, sont impossibles à ignorer.

Dernière chance : le 3 septembre.

LEXUS
À la conquête de la perfection

Lexus Toyota Gabriel
3333, Côte-de-Liesse, St-Laurent (Québec) H4N 3C2
Tél. : (514) 748-7777

Spinelli Lexus Toyota
561, boul. St-Joseph, Lachine (Québec) H8S 2K9
Tél. : (514) 634-7171

Vimont Lexus Toyota
255, boul. St-Martin E., Laval (Québec) H7M 1Z1
Tél. : (514) 668-2710

Boulevard Lexus Toyota
120, rue Marais, Québec (Québec) G1M 3G2
Tél. : (418) 683-6565

*L'offre s'applique à la location d'une Lexus LS 400 1996 neuve et d'une SC 400 1996 neuve auprès de Toyota Credit Canada, sur approbation du crédit. SUR L'AVANCEMENT : acompte de 12 000 \$ (LS 400) / 15 000 \$ (SC 400), frais de transport et de location 800 \$, premier versement, taxes applicables et dépôt de sécurité. DURANT LE BAIL : 24 paiements mensuels de 849 \$ pour un coût total de 20 376 \$ plus taxes. Lente de 48 000 km. Frais de 15 \$ le kilomètre excédentaire (10 \$ le kilomètre lorsque converti au début du contrat). À LA FIN DU BAIL : option d'achat de 45 600 \$ (LS 400) / 41 871 \$ (SC 400) plus taxes applicables. L'offre s'applique aux véhicules en stock chez le concessionnaire seulement. La disponibilité peut être limitée. L'offre prend fin le 3 septembre 1996. Possibilité d'annuler l'achat et d'autres termes de location. Voyez votre concessionnaire Lexus pour plus de détails.

EN BREF

Des logiciels de Scotia

La Banque Scotia offrira des logiciels de gestion financière et du temps, d'une valeur de 50 \$, aux étudiants de 130 universités et collèges canadiens...

L'APECA n'assure plus

Le programme d'assurance-prêt de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique sera sabordé après neuf ans d'activité...

Bourse de Vancouver

Volume 28 700 000, Fermeture 1201,37, Variation +3,34

Table of stock market data for Vancouver, including sections for Senior, Junior, and various stock categories with columns for volume, price, and change.

Table of stock market data for Vancouver, continuing from the previous table with columns for volume, price, and change.

Table of stock market data for Vancouver, continuing from the previous table with columns for volume, price, and change.

Taux d'intérêt

Table of interest rates for various deposit terms (Dépôts à court terme, Dépôts à long terme) and residential mortgages (Hypothèques résidentielles).

Gouvernement du Canada

Table of government bonds (Obligations) with columns for issuer, coupon, maturity, and price.

Les devises

Table of exchange rates for various currencies, including US Dollar, British Pound, Japanese Yen, etc.

Advertisement for Toshiba telephones, featuring the headline 'Avant de décider, demandez conseil autour de vous.' and an image of a Toshiba telephone.

LA BOURSE EN BREF

Table with 4 columns: Volume, Date, Haut, Bas, Clôt, Var. for Montreal and Toronto indices.

Table with 4 columns: Valeurs, Volume, Clôt, Var. for Montreal and Toronto stock values.

Table with 4 columns: Valeurs, Volume, Clôt, Var. for New York and NASDAQ indices.

Table with 4 columns: Membres, Valeurs, Volume, Clôt, Var. for various market members.

Les rapports financiers express

Table with 4 columns: COMPAGNIES, Courant, L'an dernier, Variation, Réultats en dollars canadiens.

Table with 4 columns: COMPAGNIES, Courant, L'an dernier, Variation, Réultats en dollars américains.

Dans l'attente d'une nouvelle baisse des taux

MIVILLE TREMBLAY
Les opérateurs tablent sur une nouvelle baisse du taux d'escompte, quoique les avis soient partagés sur le moment que choisira la Banque du Canada pour agir.

Ces comptes devraient mettre en lumière le caractère «schizophrène» de l'économie : une demande intérieure en dépression, un secteur extérieur très vigoureux.

Un premier surplus au compte courant de la balance des paiements devrait soutenir le dollar et, aux yeux des marchés, compenser l'effet négatif d'une baisse des taux.

D'autre part, il faut des taux plus bas, pendant longtemps, pour raviver la demande intérieure.

Sur le plan politique, explique M. Fortin, la Banque du Canada est sous pression : elle a promis qu'un bas taux d'inflation relancerait la croissance ; or la situation de l'emploi est «déprimante», surtout au Québec, et le revenu familial moyen a baissé de 3% depuis le début de la décennie.

La banque centrale négocie avec le gouvernement fédéral une nouvelle définition de son mandat et elle aura du mal à se justifier devant les parlementaires si elle nient pas ses promesses.

Fonds mutuels

Large table listing various mutual funds with columns for fund name, value, volume, and other metrics.

Bourse de Montréal



Infographie La Presse

Comment lire les cotes financières

Les titres sont énumérés par ordre alphabétique. Seuls apparaissent les titres transactionnés au cours de la période. La valeur des titres est exprimée en dollars. Seules les deux premières décimales apparaissent.

Explication des codes

- Bourse de Montréal et Toronto
p ou o = Titre assujéti à une réglementation spéciale.
z = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.
z = Lot brisé.
z ou w = Bon de souscription (WARRANT).
z = Achats en capital-à-dividende.
z = Action privilégiée.
z = Offre de droits.
Bourse de Vancouver
q = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.
z = Lot brisé.
z = Entreprise commerciale ou industrielle.
z = Entreprise de ressources.
Bourse de New York et Amex
g = Dividende en dollars canadiens.
z = Dividende extraordinaire.
z = Dividende en action.
z = Dividende spécial faisant suite à une liquidation.
z = Dividende annuel plus un dividende extraordinaire.
z = Paiement suspendu du dividende.
z = Après fractionnement d'actions.
z = Ex-dividende.
z = Nouveau bas de l'année.
z = Nouveau haut de l'année.
z = Action privilégiée.
z = Bon de souscription.
z = Suspension des transactions.
z = Situation de faillite.

Fonds mutuels

Le prix indiqué correspond à la valeur nette d'une action d'une unité lors de la dernière évaluation comptable du fonds. Ces données sont pour information seulement et sont sujettes à confirmation auprès de l'émetteur.

Valuers

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns: Valuers, (100) CB, Haut, Bas, Ferm., ch., S2 sem., Net, Haut, Bas. Lists various financial instruments and their values.

Options Canadiennes

Table with columns: Actif, Série, Prix, Off., Dem., Vol. Lists various Canadian options and their prices.

Table with columns: Actif, Série, Prix, Off., Dem., Vol. Lists various Canadian options and their prices.

Table with columns: Actif, Série, Prix, Off., Dem., Vol. Lists various Canadian options and their prices.

Table with columns: Actif, Série, Prix, Off., Dem., Vol. Lists various Canadian options and their prices.

Table with columns: Actif, Série, Prix, Off., Dem., Vol. Lists various Canadian options and their prices.

Table with columns: Actif, Série, Prix, Off., Dem., Vol. Lists various Canadian options and their prices.

Bourse de New York



Table of stock market data including company names, prices, and volume. Includes sections for 'Valeurs', 'K/M', 'D/F', 'H/J', 'N/Q', 'R/S', and 'N/O'.

Opt. Cda

Table of options and derivatives data with columns for Série, Prix, and various market indicators.

Alberta

Table of Alberta market data, including various commodity and stock prices.

Les métaux

Table of metal prices (Les métaux) including various grades and market conditions.

Options sur l'indice S & P 100 à Chicago

Table of S&P 100 index options data, including strike prices and market status.

Les bourses étrangères

Table of international market data (Les bourses étrangères) listing various foreign indices.

Les dividendes

Table of dividend information (Les dividendes) for various companies.

Les titres au comptoir (DE TORONTO)

Table of over-the-counter securities (Les titres au comptoir) with company names and prices.

Le pétrole

Table of oil market data (Le pétrole) including various grades and prices.

Actualités

Des dizaines de tentatives d'enlèvement pourraient être imputées à Marc Dutroux

Agence France-Presse
BRUXELLES

Plusieurs dizaines de tentatives d'enlèvement d'enfants pourraient être imputées à Marc Dutroux, le pédophile belge incarcéré depuis le 13 août après avoir avoué six enlèvements entre juin 1995 et août 1996, a annoncé hier la radio belge Bel-RTL.

L'information n'a toutefois pas pu être confirmée auprès des autorités judiciaires et policières.

La gendarmerie et la justice belge multiplient les appels à témoins et ont ouvert un numéro de téléphone gratuit pour recueillir toutes les informations.

Quelques 150 appels par heure sont enregistrés à ce numéro et toutes les pistes fournies sont examinées, a indiqué un porte-parole de la gendarmerie.

Deux cent-vingt enquêteurs ont par ailleurs été mobilisés sur le terrain avec pour priorité la recherche des deux adolescentes flamandes, An Marchal, 17 ans, et Eefje Lambreks, 19 ans, enlevées par Dutroux et ses complices il y a un an exactement, le 22 août 1995 près d'Ostende (Ouest).

Le magistrat chargé de coordonner les enquêtes, le procureur de Neufchâteau Marc Bourlet, a toujours l'espoir de les retrouver vivantes. Des contacts ont été pris dans plusieurs pays étrangers, mais les enquêteurs poursuivent également leurs recherches en Belgique.

Plusieurs autres dossiers de disparitions d'enfants non élucidés ont par ailleurs été transmis au parquet Neufchâteau.

Trois autres personnes sont toujours en détention, inculpées de complicité dans les enlèvements perpétrés par Dutroux : sa compagne, Michèle Martin, un homme d'affaires bruxellois, Jean-Michel Nihoul, et un marginal, Michel Le-lièvre.

Non au roi !

Par ailleurs, les familles de Julie et Mélissa ont demandé hier que le



Paul et Betty, les parents d'An Marchal, enlevée il y a un an exactement aujourd'hui par Marc Dutroux et ses complices, rencontraient les représentants des médias, hier, dans leur résidence d'Hasselt, en Belgique.

Roi des Belges, Albert II, ne soit pas représenté aujourd'hui aux funérailles de leurs filles, a-t-on appris hier de source officielle.

Le Palais royal avait annoncé dans la journée que le roi serait représenté dans la Basilique de Liège (est) par son aide de camp, le général-major José Dassy.

La demande des familles de Julie Lejeune et Mélissa Russo apparaît comme un camouflet pour les souverains belges qui ont transmis mardi un message de condoléances aux deux familles.

Dans le journal *La Libre Belgique*, le père de Mélissa, Gino Russo, a critiqué hier l'attitude d'Albert II depuis la disparition des deux fillettes en juin 1995. « Le roi n'a ja-

mais répondu présent lorsque nous lui avons écrit. Alors ce message... ».

Officiellement, les familles auraient exprimé le souhait que les funérailles soient prioritairement réservées aux proches et à la population. Le gouvernement belge devrait toutefois être représenté par deux de ses membres, les ministres de la Justice et de la Fonction publique Stefaan de Clerck et André Flahaut.

Appui de prisonniers

Enfin, notons que plusieurs prisonniers belges ont transmis des messages de soutien aux familles des victimes du pédophile belge Marc Dutroux, qui y ont répondu

par un déplacement du père de la petite Julie dans une prison près de Liège (est), a indiqué hier soir la télévision belge privée RTL-TVI.

« Je suis fier et fort honoré de voir des gens qui pensent à nos petites filles, a déclaré Jean-Denis Lejeune, à sa sortie de la prison de Lantin où il a rencontré pendant plus d'une heure une délégation de détenus.

Les prisonniers de cette prison se sont cotisés pour offrir des fleurs aux familles de Julie et Mélissa, dont les obsèques auront lieu aujourd'hui à la Basilique de Liège.

Des détenus de la prison de Namur (sud) se sont également manifestés auprès des parents des deux petites filles, afin notamment

qu'il n'y ait pas d'amalgame entre les personnes arrêtées pour des perversions sexuelles et les autres. « On ne doit pas payer pour des pervers et on risque des répercussions de la part du gouvernement » dans l'hypothèse où des peines incompressibles seraient instituées en Belgique, a fait valoir un détenu, interrogé par RTL-TVI.

Julie Lejeune et Mélissa Russo étaient âgées de huit ans lorsqu'elles ont été enlevées par Marc Dutroux en juin 1995 près de leurs maisons, à Grace-Hollogne, dans la banlieue de Liège. Marc Dutroux est incarcéré depuis le 13 août après avoir avoué six enlèvements entre juin 1995 et août 1996.

De la peine de mort au laxisme complet

Les lois réprimant la pédophilie varient considérablement d'un pays à l'autre

d'après AFP et La Presse
PARIS

Les législations réprimant les agressions sexuelles contre les enfants, la pornographie juvénile et le tourisme sexuel varient considérablement d'un pays à l'autre. Certains États relancent le débat sur la peine de mort pour certains cas de pédophilie, tandis que d'autres ne prévoient que des peines de prison rarement menées à terme.

Parmi les pays qui se situent à l'avant-garde de la répression dans ce domaine, on trouve le Canada, qui a annoncé récemment son intention de modifier le Code criminel pour traduire en justice ses ressortissants qui ont recours à la prostitution juvénile à l'étranger. Ces personnes seront désormais passibles de peines d'emprisonnement de cinq ans.

Il y a trois ans, le Canada a également modifié sa législation dans le but de criminaliser la possession, la publication et l'importation de matériel pornographique juvénile — c'est-à-dire la représentation d'activités sexuelles explicites impliquant des mineurs.

Des peines de cinq ans (possession simple) à 10 ans (distribution, importation) au maximum peuvent être infligées aux contrevenants.

On note également que le Canada a étendu il y a quelques années la notion de délinquant dangereux. Il n'est plus nécessaire qu'il y ait répétition des gestes criminels violents pour qu'une personne soit déclarée tel. Parmi les gestes de violence susceptibles d'entraîner une pareille qualification, on retrouve les sévices sexuels « graves », quel que soit l'âge de la victime. Une personne déclarée délinquant dangereux fait face à une peine de prison « indéterminée », c'est-à-dire qu'elle peut ne jamais bénéficier d'une libération.

Les Philippines ont également durci leur législation qui prévoit désormais la peine capitale pour certains cas de pédophilie.

En Europe, le nouveau Code pénal français (mars 1994) n'a pas alourdi les peines de prison, mais renforcé les amendes encourues par leurs auteurs. Pour les « agressions sexuelles », le plafond de la peine est passé de 10 à sept ans et les amendes de 120 000 à 700 000 FF (un dollar canadien vaut 3,68 FF). Pour les « atteintes sexuelles sans violence, contrainte ni surprise », le plafond est passé de cinq à deux ans et les amendes de 60 000 à 200 000 francs. Pour les « viols »

de mineurs, le plafond de la peine est resté de 20 ans de réclusion.

Une peine de « perpétuité réelle » a été introduite pour les auteurs de viols, tortures et actes de barbarie suivis du meurtre d'un enfant : aucune libération conditionnelle ou régime de semi-liberté n'est possible avant d'avoir purgé 30 ans de peine.

En Grande-Bretagne, les sentences encourues pour abus sexuels sur des mineurs varient de la prison à perpétuité (pour actes perpétrés sur des fillettes de moins de 13 ans), à deux ans de prison (pour ceux commis avec une adolescente de moins de 16 ans), en passant par sept ans (pour encouragement à la prostitution d'un mineur de moins de 16 ans). La sodomie sur un mineur de moins de 16 ans est passible de la prison à vie, mais ces peines maximales ne sont jamais appliquées.

En Espagne, une réforme du Code pénal (novembre 1995) a durci les peines et prévoit que toute atteinte contre la liberté sexuelle d'une personne de moins de 18 ans est passible d'une peine allant de un à quatre ans de prison. Lorsqu'il s'agit d'un viol, la peine va de six à 15 ans de prison contre six à 12 ans pour un viol sur un adulte.

En Italie, un projet de loi doit être étudié en septembre : il prévoit des peines aggravées pour certaines formes d'exploitation sexuelle des enfants. Ces peines vont actuellement, pour le viol, de six à 12 ans, mais les coupables s'en tirent le plus souvent avec quelques mois de prison et obtiennent facilement les arrêts domiciliaires.

En Suisse, la législation qui prévoyait un minimum de six mois de réclusion pour un acte sexuel sur un enfant de moins de 16 ans punit, depuis 1992, ce même délit de « cinq ans de réclusion » au plus.

Au Pays-Bas, les auteurs d'agressions sexuelles contre des mineurs sont passibles de peines d'emprisonnement allant de six à 12 ans, parfois assorties de traitements psychiatriques obligatoires.

En Grèce, deux articles du Code pénal punissent de cinq à plus de 10 ans la « débauche sur mineurs » et, à au moins un an de réclusion, les « abus sexuels sur mineurs » perpétrés par des proches. La réclusion à perpétuité est prévue en cas de mort de la victime des suites d'abus sexuels.

En Suède, l'acte sexuel perpétré sur un mineur est puni d'un maximum de quatre ans de prison, l'aggravation du viol prévoyant une réclusion de quatre à dix ans mais le coupable peut être libéré pour bonne conduite après les deux tiers de sa peine.

Canapés-lits et canapés : nos plus bas prix de l'année!

Du jeudi 22 août au dimanche 25 août.



450 \$ de rabais

Canapé Citation House de style classique
• Bâti en bois massif.
• Coussins d'appoint assortis.
Notre prix ord. 949 \$

Soit 499 \$ ch.

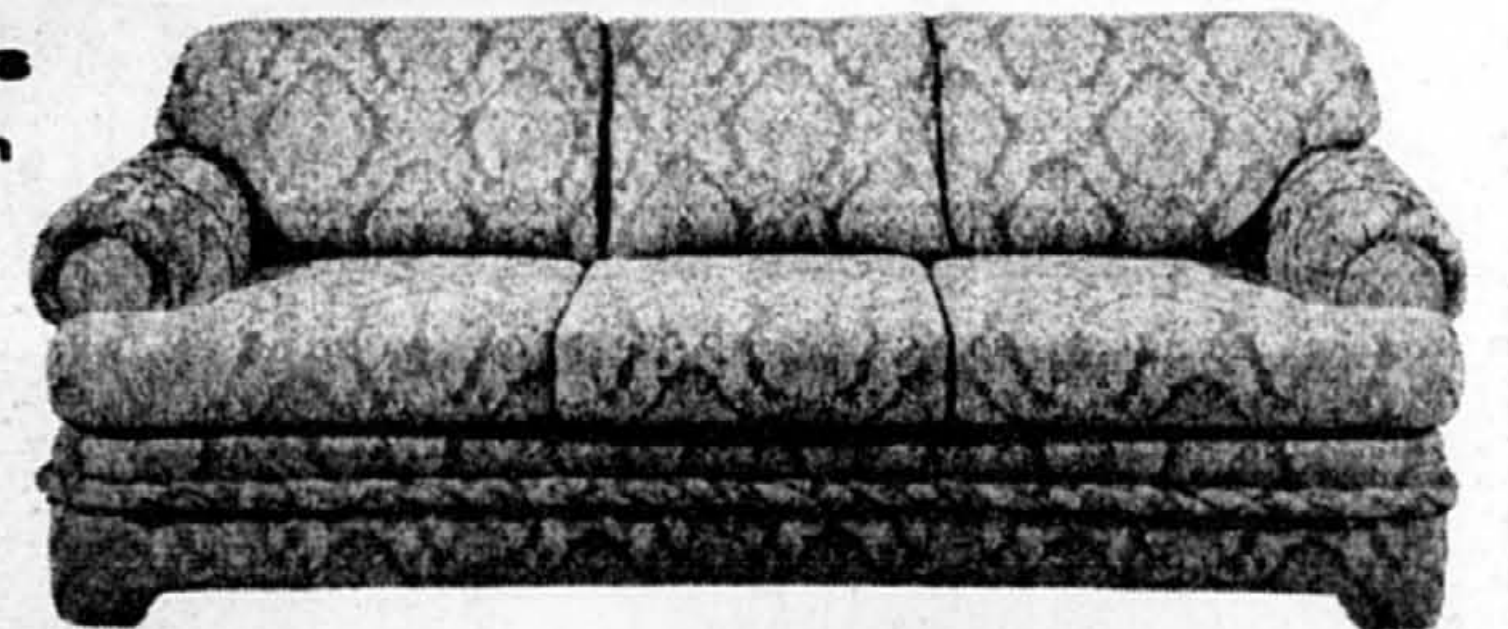
Meubles rayon 501. Causeuse et fauteuil assortis aussi offerts en solde

450 \$ de rabais

Canapé passopolié Crown Design de style contemporain
• Bâti en bois massif.
• Solides ressorts.
Notre prix ord. 949 \$

Soit 499 \$ ch.

Meubles rayon 501. Causeuse et fauteuil assortis aussi offerts en solde

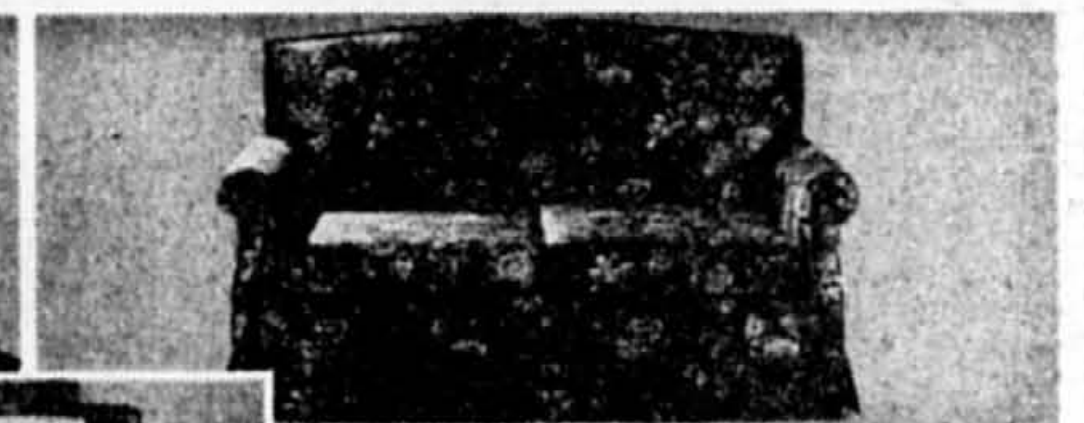


350 \$ de rabais

Canapé-lit deux places Crown Design de style contemporain
Notre prix ord. 849 \$

Soit 499 \$ ch.

Meubles, rayon 501.



300 \$ de rabais

Causeuse-R King Koll
Notre prix ord. 749 \$

Soit 449 \$ ch.

Meubles, rayon 501.

35 % de rabais

Sérvil de Beaulieu

• 540 de 510 ressorts.
• Confort et support en douceur.
• Nos prix ord. 599 \$ à 1 190 \$.
Liquidation: 399 \$ à 629 \$ une.
Liquidation:

389 \$

Notre plus bas prix de l'année!

Duo-sommeil

Satin Cloud de Sealy

Rat. de 520 ressorts Posturech
Confort et support minceux
Trois places, deux places, grand lit

Tous formats

444 \$

60 % de rabais

Duos-sommeil en montre, de fin de série

Notre plus bas prix de l'année!

La leçon de la Baie : une foule de rabais!

**Les vendredi et samedi
23 et 24 août**

Aubaines mystère

**10 à 50 %
de rabais***

**30 %
à 50 %
de rabais***

Sur le prix ordinaire
d'un vaste choix d'articles!

**10 %
à 25 %
de rabais***

Sur le prix ordinaire,
de solde ou de liquidation
de presque tout en magasin!

Ne payez pas la TPS**

Tous les gros électroménagers de marques nationales à prix ordinaire
ainsi que les matelas et sommiers Home Studio® ou Hôtel-Motel.

*Veuillez consulter votre carte Aubaines mystère ou l'une de celles distribuées en magasin afin de connaître la liste complète des exceptions, les détails et le règlement.

**Nous vous accorderons un rabais équivalent à la TPS.

GRATTEZ ET ÉCONOMISEZ
À LA LUNETTERIE LA BAIE!
10 % à 25 % de rabais
sur le prix ordinaire de toutes les montures
offertes en magasin.

La Lunetterie la Baie est exploitée par Tris Coffin Opticiens.

la **Baie**



Compagnie de la Baie d'Hudson

VOUS AVEZ LE MEILLEUR